



Sadirac

L'es S entiel

MAGAZINE MUNICIPAL



L'œuf du Phénix

au Château du Grand Verdus

rendez-vous prochainement
pour l'embrassement final

*Projet de la compagnie Silex !
organisé dans le cadre du Festival
« La Traversée » de Larural,
en partenariat avec la commune de Sadirac et l'IDDAC.*

- SOMMAIRE -



2 Actualités du personnel

3 Solidarité

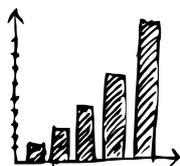
Portage de repas : bientôt des nouveaux contenants réutilisables
En perte d'autonomie ? Pensez au service de transport !
Action solidaire sadiracaise : des nouvelles de nos actions

4 Mieux connaître

Bilan du défi 10 jours pour voir autrement
Mieux connaître ma communauté de communes !

6 Les écoles & jeunesse

A voix haute : « BRAVO SIMON ! »
Inscriptions ouvertes cet été !
Ateliers intergénérationnels



8 Budget finances Compte administratif 2021 / Budget primitif 2022



14 Travaux et cadre de vie

Des travaux... Nous en avons plus qu'il nous en faudrait !

17 Vie économique

Portaits de commerçants
Je consomme local dans mes commerces à Sadirac !

20 Environnement

L'enherbement du cimetière communal
Fauchage tardif & nature préservée

22 Associations

Agenda de la vie associative
Actualité des assos

24 Culture

Sorties et culture au programme
Les rendez-vous à la bibliothèque...
Expositions

28 Assemblée communale représentative :

un premier projet en 2022

29 Témoignages - Ils vous racontent

Yannick Maurice et Sophie Meynard fondateurs de l'association ZION PERKU

30 Communication

Retour en images sur les réseaux sociaux de la ville

31 Actualités en bref

32 Expression de la minorité

33 Article de réponse & infos



Les manifestations et informations annoncées dans le magazine sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution du contexte sanitaire. Suivez l'actualité de la commune : www.mairie-sadirac.fr

Directeur de la publication : Patrick Gomez • Adjoint à la communication : Christophe Moiroux • Conception et création graphique : Négociatel • Impression : Imprimerie Mendiboure • Chargée de la communication : Eléonore Despres-Reiller • Document édité à : 2 200 exemplaires. ISSN en cours - dépôt légal à parution.
Distribué par vos élus municipaux dans les boîtes aux lettres de Sadirac, également disponible en libre distribution dans les lieux ouverts au public (hôtel de ville, bibliothèque) et commerces de la ville.

Contactez la rédaction : vous avez un sujet à proposer, des questions ou remarques n'hésitez pas à nous contacter communication@sadirac.fr

“ **Notre priorité absolue est de retrouver une gestion financière saine** ”



Chères Sadiracaises, chers Sadiracais,

Comme vous le savez, la commune de Sadirac est confrontée à des obligations budgétaires importantes, dans un contexte financier tendu. **Notre priorité absolue est de retrouver une gestion financière saine** pour éviter à tout prix un risque de mise sous tutelle, et sortir années après années d'un niveau d'endettement qui fragilise la commune et contraint très fortement nos marges de manœuvre en fonctionnement et en investissement. **Le plafond d'emprunt étant atteint, le remboursement de la dette communale (supérieure à la moyenne des communes de même strate) nous oblige, à chaque exercice, à dégager une importante capacité d'autofinancement.**

Nous sommes, avec l'ensemble de l'équipe municipale, déterminés à nous battre pour trouver des aides financières des services de l'État, pour investir dans les projets prioritaires, tels que la rénovation du groupe scolaire du Bourg et l'agrandissement de celui de Lorient.

Malgré ces restrictions budgétaires, vos élus s'engagent à maintenir la qualité de service public de notre commune, dans nos écoles, nos établissements culturels et sportifs, auprès des personnes vulnérables, à soutenir notre économie locale et développer les zones artisanales.

Le distributeur automatique de billets, installé depuis début juin, est un projet de campagne que nous avons porté sans relâche pour vous offrir un service de proximité de retraits d'espèces. Ce distributeur, qui soutiendra le développement

du marché hebdomadaire et des commerces de Sadirac, tend à pallier à la désertification des banques dans les zones rurales et semi rurales.

Après avoir été constituée par tirage au sort le 12 juillet 2021, **l'assemblée communale représentative vous présente dans ce journal son premier projet qui fait l'objet d'un financement communal.** Une exposition de photographies dans l'espace public qui portera sur la valorisation de notre patrimoine et associera également des élèves de la commune.

Le 14 mai dernier vous étiez 1500 personnes à vous retrouver pour le projet « L'œuf du phénix ». **Je tiens à remercier chaleureusement le Château du Grand Verdus d'avoir accepté d'ouvrir les portes de son domaine pour faire partager au plus grand nombre ce patrimoine exceptionnel de Sadirac.** Mes remerciements également à l'association Larural organisatrice du festival « la Traversée », aux équipes du service technique et animation, à Madame Florence Fournier adjointe à la culture, Monsieur Jean-Louis Wojtasik adjoint à la vie associative, et Monsieur Claude CAMOU 1^{er} adjoint responsable des services techniques, sans lesquels ce projet n'aurait pas pu voir le jour à Sadirac.

Avec l'arrivée des beaux jours, s'ouvre très prochainement **la 8^{ème} édition des Pistes Gourmandes.** La commune vous propose **3 rendez-vous musicaux les 18 juin, 2 et 13 juillet.** Cette édition nous l'avons imaginée festive et curieuse, mais

aussi nous l'espérons heureuse et familiale. Avec une grande nouveauté cette année pour l'ouverture de cette édition lors de la fête de la musique, nous mettons à l'honneur des musiciens amateurs. Merci à eux pour leur participation. Nous sommes très heureux de retrouver les compagnies et groupes de musiques pour de nombreux spectacles et concerts. La commune remercie également les exposants présents et fidèles qui vous proposent un large choix de restauration et, sans qui, la piste perdrait de sa gourmandise.

Découvrez également jusqu'au 18 septembre à la Maison de la Poterie **l'exposition des œuvres de Bénédicte Vallet**, invitée d'honneur du festival Céramique en Fête qui se tient ce week-end des 11 et 12 juin.

Suite à l'élection présidentielle des 10 et 24 avril, restons en tant que citoyennes et citoyens mobilisés pour exercer notre droit fondamental de vote et d'élire les futurs députés qui siégeront à l'Assemblée Nationale. A l'heure où l'abstention grandissante marque le signe d'un malaise démocratique profond, **les élections législatives des 12 et 19 juin prochains ne doivent pas être délaissées**, pour que l'action politique se reconnecte avec les préoccupations citoyennes. Je tiens à adresser mes remerciements à toutes celles et ceux qui se sont impliqués dans la tenue des bureaux de vote.

J'aurais le plaisir de vous retrouver et d'échanger avec vous, lors de ces différents rendez-vous estivaux.

Amicalement,
Patrick GOMEZ, votre Maire.



Arrivée



Aude ARTAUD
chargée de l'urbanisme

Aude Arnaud est notre nouvelle chargée de l'urbanisme arrivée au sein du service administratif le 2 mai 2022. Dans sa carrière, Aude Artaud a « toujours baigné dans le secteur de la construction », tout d'abord dans le secteur privé auprès de constructeurs de maisons individuelles, de bâtiments industriels et médicaux etc., comme assistante commerciale puis en tant qu'assistante de direction. Elle retourne par la suite à l'université pour obtenir un DU (Diplôme Universitaire) des carrières territoriales, ce qui lui permet de confirmer son appétence pour l'urbanisme. Son 1^{er} poste dans la fonction publique, elle l'exerce en tant qu'instructeur en urbanisme à la communauté de communes du Sud Libournais (future la Cali) où elle émet des propositions d'avis aux mairies des 9 communes membres. Après 7 années sur ce poste, elle souhaite développer de nouvelles compétences, mais aussi être en relation plus directe avec les élus et les administrés. Ce poste à Sadirac est un challenge enrichissant autant professionnellement que personnellement, qui lui permettra d'apprendre de nouvelles facettes de son métier : visites terrain, relations avec les autres collectivités et bureaux d'étude, suivi et gestion des dossiers voirie et assainissement, des dossiers et commissions d'urbanisme, application des délibérations prises en conseil municipal etc.

Dynamique et souriante, cette maman de 3 enfants, apprécie tout particulièrement la rive droite et l'Entre-deux-Mers pour sa géographie vallonnée et son cadre de vie. Très manuelle, parmi ses hobbies elle rénove des meubles et s'est lancée depuis peu dans la couture. Sa philosophie : être positive et surtout profiter de chaque instant. Retrouver une dimension humaine dans le travail, c'est tout l'état d'esprit qu'elle souhaite mettre à profit dans ses échanges avec le public. La municipalité et les agents lui souhaitent la bienvenue !

*Aude Artaud vous accueille le lundi de 13h30 à 19h et le mercredi de 13h30 à 17h. Le vendredi de 9h à 12h30 **sur rendez-vous**. Accueil téléphonique le matin de 9h00 à 12h30 (fermé le jeudi).*

Départ



Sofian NAZAR

A l'issue de ses études, Sofian Nazar est arrivé à la Mairie en février 2019 pour assurer la gestion du service Etat civil, élection, cimetière et le CCAS. Parmi ses

toutes premières missions, la commune lui confie la mise en application du répertoire électoral unique ainsi que la reprise du pôle citoyenneté et social sur un service désormais dédié. Formé à un parcours juridique et en sciences politiques, il possède certes les prérequis et connaissances nécessaires, néanmoins l'essentiel de son poste il va l'apprendre sur le terrain en expérimentant pour la 1^{ère} fois la réalité de la gestion administrative des dossiers. Pour compléter son expérience professionnelle, il suivra des formations sur le cimetière, milieu juridique qui appelle à énormément de précaution et de rigueur. Avec comme soucis permanent de répondre au mieux aux demandes des administrés, il a apprécié la grande pluralité des missions et projets qu'il a menés à bien. Ceci l'a notamment amené à réaliser le recensement de la population début 2020 mais aussi à assurer l'intérim de la communication sur les réseaux sociaux au cours de l'été de cette même année. La commune de Sadirac restera un moment important de sa vie et de sa carrière. Il s'est senti privilégié d'avoir été présent dans la vie des sadiracais pour les moments les plus heureux (naissances, unions, cérémonies, réinsertion) mais également honoré de les avoir accompagnés dans les périodes les plus troubles (difficultés sociales, crises, décès). Sofian Nazar est très reconnaissant pour toutes les personnes qui lui ont fait confiance le long de son parcours, et pour les collaborations très enrichissantes qu'il a eues la chance d'avoir avec ses collègues et les élus, et notamment aux côtés de Madame Estelle Métivier, élue aux affaires sociales, qui porte une grande volonté d'agir.



La Mairie de Sadirac recrute régulièrement dans divers domaines, n'hésitez pas à consulter les offres en cours sur le site emploi-territorial.fr

La municipalité le remercie chaleureusement pour la qualité du travail qu'il a accompli et du professionnalisme dont il a fait preuve à l'écoute des élus et des habitants, et notamment des plus fragiles. Mais aussi pour son sens de l'humour et son esprit créatif qu'il a exprimés à différentes reprises, et qui resteront dans le recueil des communications de la Mairie.

Bientôt : des nouveaux contenants réutilisables pour le portage de repas à domicile

Dans le cadre de l'application de l'article 5 du décret 2020-1724 du 28 décembre 2020 relatif à la lutte contre le gaspillage, le CCAS mettra prochainement à disposition de nouveaux contenants réutilisables auprès des bénéficiaires du portage de repas à domicile. Des travaux d'aménagement seront nécessaires dans la cuisine centrale pour stocker ces nouvelles boîtes.

En inox ces contenants sont utilisables au four et micro-ondes (sans le couvercle), congélateur et peuvent être lavés au lave-vaisselle.



EN PERTE D'AUTONOMIE ? PENSEZ AU SERVICE DE TRANSPORT !

Ce service gratuit mis en place par la commune est destiné aux habitants se trouvant en incapacité permanente, temporaire ou circonstancielle de déplacement.

Les élus et un agent de la commune vous accompagnent sur réservation au marché de Créon les mercredis matins et au marché de Sadirac un vendredi sur deux. Ce service vous est également proposé pour les rendez-vous électoraux ainsi que pour vous rendre sur les manifestations de la commune.

Prochaines dates à venir :

2^{ème} tour des élections législatives le dimanche 19 juin

La Piste Gourmande les samedi 18 juin et 2 juillet, et le mercredi 13 juillet



ACTION SOLIDAIRE SADIRACAISE : DES NOUVELLES DE NOS ACTIONS

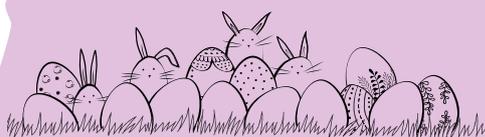


Cet hiver, grâce à vos dons l'ASS a pu aider l'association « Un objet pour un SDF » en remettant des vêtements chauds pour hommes, distribués lors des maraudes. Nous avons préparé des sacs de vêtements chauds pour les bébés et enfants en bas âge, demandés pour l'Ukraine. Nous avons aussi donné de la layette pour « Les bébés du cœur » de Bruges.



Visite des élèves

Mardi 12 avril, les élèves de CE2/CM1 de l'école du bourg sont venus visiter les locaux de la braderie et de la banque alimentaire ; ils nous ont posé beaucoup de questions... A l'initiative de leur institutrice, ils avaient fait pour Noël, une collecte de produits alimentaires et pour les remercier, nous avons organisé un petit goûter.



Des bons d'achats pour la boucherie sadiracaise

A l'occasion des fêtes de Pâques, l'ASS a offert aux bénéficiaires de la banque alimentaire des bons d'achats à retirer à la boucherie sadiracaise.





Bilan du défi

10 jours pour voir autrement !



Le défi « 10 jours pour voir autrement » qui s'est déroulé du 13 au 22 octobre 2021 avait comme objectifs notamment de faire vivre aux enfants, aux adolescents, et à leurs familles **un moment convivial, festif, de réflexion et de prise de recul sur l'usage que nous avons toutes et tous des écrans et d'internet.**

- + de 3000 enfants et adolescents du territoire du créonnais ont été invités à relever collectivement le Défi
- + de 270 personnes sont venues assister aux spectacles « Lanterne Magique 2.0 et Oiseau Margelle »
- + de 120 activités ont été proposées durant ces 10 jours grâce à nos partenaires
- + de 10 grands rendez-vous gratuits et ouverts à tous

Résultats et témoignages

Pour 58%
des enseignants le défi a aiguïté le sens critique des élèves face aux écrans.

Pour 59%
des enseignants le défi a été profitable aux élèves au niveau de leur santé et de leur bien-être.

Pour 66%
des enseignants le défi a été très utile.

Pour 42%
des enseignants l'énergie requise par le défi leur a été profitable pédagogiquement

Pour 91%
des parents le défi a été une expérience très utile.

*« L'initiative est très belle merci !
Encore un vrai challenge pour 2021.
Continuez ! »*
Un parent

*« Merci d'avoir organisé un tel évènement !
Nous sommes très fières de nos élèves !
Ils ont vraiment joué le jeu ! »*
Une enseignante

Remise des diplômes et des récompenses aux écoles participantes durant tout le mois de novembre.



1224
badges pour les élémentaires

678
porte-clés pour les maternelles

195 collégiens
ont reçu un diplôme pour leur participation au Défi « 10 jours pour voir autrement »



MIEUX CONNAITRE MA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES !



Pour l'équipe d'élus municipaux et communautaires de Sadirac, il est essentiel, en complémentarité avec la Communauté de Communes du Créonnais, de vous présenter notre intercommunalité et de relayer son actualité au fil des publications du magazine municipal. Cette rubrique « Mieux connaître » permettra de vous tenir informés des grandes décisions prises, des dossiers en cours, des organismes de gestion de notre vie locale, et du projet de territoire que développe la communauté de communes pour le rayonnement de nos territoires. Cette page, nous la souhaitons également pratique afin de vous faire connaître les dispositifs d'aides que vous pouvez solliciter auprès des services communautaires. Bonne lecture !

Benjamin Audureau,

vice-président de la CCC en charge de la Petite enfance, de l'enfance et de la parentalité.

Le saviez-vous :

L'OPAH du créonnais une aide pour vos projets de rénovations



Un dispositif partenarial

Une action concertée entre la Communauté de Communes, l'État, l'Anah, le Conseil Départemental et d'autres partenaires du logement en faveur de la réhabilitation du patrimoine bâti et de l'amélioration du confort des logements.

Pour quels travaux et dans quels buts ?

- Réaliser des travaux d'économie d'énergie
- Favoriser le maintien à domicile
- Assurer un meilleur confort de vie
- Développer l'offre de logements locatifs privés



L'OPAH : comment ça marche ?

Pour les propriétaires privés occupants ou bailleurs, dans le respect des critères d'éligibilité et sous conditions de ressources.

Attention les travaux ne doivent pas commencer avant l'obtention des accords de subvention.

Vous avez un projet de rénovation dans votre logement, une question ?

Contactez l'équipe de SoliHA : 05 56 33 88 88

En cours à la CCC : le PLUi évolue pour favoriser le développement de nos territoires

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), document approuvé en janvier 2021, est un document voué à l'évolution permanente. Il existe différentes procédures selon les éléments à faire évoluer. Durant l'année 2021 et début 2022, plusieurs procédures ont été lancées afin de permettre à certains projets du territoire de se concrétiser :

- Le domaine de Canadonne à St Léon (projet sur le tourisme)
- Celene à Haux (développement économique)
- Le fournil sur Créon (développement économique)
- Hermès sur Loupes (développement économique)
- Adaptations mineures du règlement et des opérations d'aménagements programmées aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU (25% de logements sociaux).

Il y a en parallèle une modification en cours qui sera soumise à une enquête publique dès lors que le projet sera arrêté en conseil communautaire.

OPAH

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

La Communauté de Communes du Créonnais renouvelle sa **convention de partenariat avec l'opérateur SoliHA** pour permettre aux propriétaires privés de bénéficier de subventions pour réaliser des travaux dans leur logement en leur proposant une **ingénierie technique et administrative gratuite.**

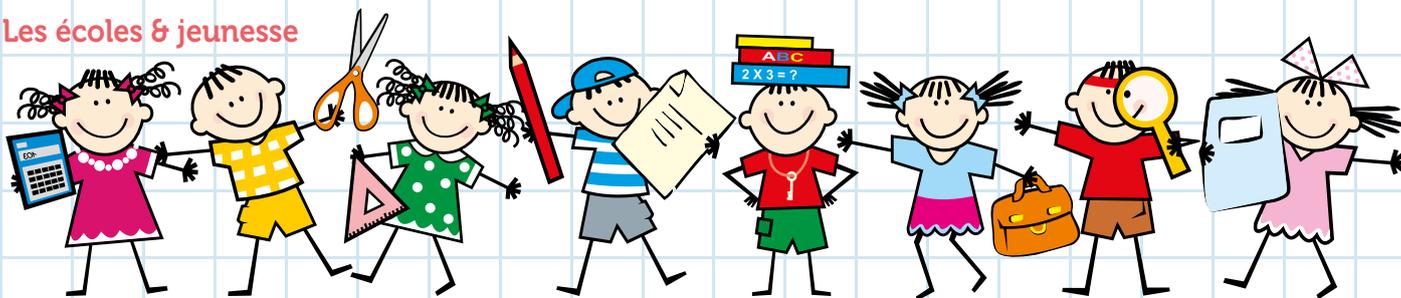
Suivez l'actualité du territoire de la Communauté de Communes du Créonnais avec l'application



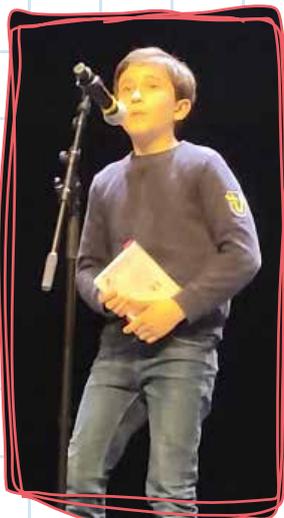
IntraMuros



Les écoles & jeunesse



À voix haute : « BRAVO SIMON ! »



Les enfants de CM1/CM2 de l'école de Lorient ont participé au concours national des petits champions de la lecture. Il s'agit d'un concours de lecture à voix haute, dont la bibliothèque municipale était partenaire.

Une première sélection a été faite par les maitresses qui ont retenu une vingtaine de finalistes. Ceux-ci se sont présentés devant un jury composé de Virginie, la bibliothécaire de Sadirac, de Régis Delpuch, auteur de littérature de jeunesse et des deux enseignantes des classes de CM.

Simon Massotte, élève de CM1, a été sélectionné pour participer à la finale départementale. Vendredi 8 avril, Simon est donc allé au TNBA à Bordeaux représenter l'école Théodore Monod, chaleureusement encouragé par tous ses camarades... Toute l'école est très fière de sa participation et le félicite !



INSCRIPTIONS OUVERTES CET ÉTÉ!



Inscriptions aux services périscolaires de Sadirac

Avant de préparer vos valises et de profiter de vos vacances, n'oubliez pas d'inscrire vos enfants ! Les dossiers d'inscriptions seront ouverts cette année jusqu'au 26 août. Les réservations pour le périscolaire, la restauration scolaire, et les ateliers découvertes seront possibles à partir du 1^{er} août.



Et pour les lève-tôt pensez à réserver le petit-déjeuner

La commune a mis en place depuis 1 an un service de petit-déjeuner complet et équilibré sur réservation, pour les familles qui le souhaitent et qui déposent tôt leur enfant.



Inscriptions et réservations en ligne

Pour s'inscrire à ces services, les familles n'auront qu'un seul et unique dossier à remplir en ligne via le compte Famille sur Carte +

Si vous rencontrez des difficultés pour compléter votre dossier, ou n'avez pas accès à internet, l'équipe périscolaire vous accompagne !

Service scolaire-périscolaire : Anne-Pierre BORDET scolaire-periscolaire@sadirac.fr - 05 56 30 62 29

Directions périscolaires : Julie CASTILLEJO (Bourg) j.castillejo@sadirac.fr - 06 78 64 31 57
Samantha BERNADAS (Lorient) s.bernadas@sadirac.fr - 06 77 46 15 74



PRÉINSCRIPTIONS AU LJC



Dimanche 12 Juin :

Ouverture des pré-inscriptions pour les vacances d'été à partir de 9h pour les maternelles et de 9h30 pour les élémentaires. Lundi 27 juin minuit pour annuler dans les délais les inscriptions de juillet. Vendredi 15 juillet midi pour annuler dans les délais les inscriptions d'août.



Mercredi 15 Juin :

Ouverture des pré-inscriptions pour les Ados du Point Jeunes.



Samedi 25 Juin :

Ouverture des pré-inscriptions pour les mercredis de septembre à décembre pour l'année scolaire 2022-2023 à partir de 9h pour les maternelles et de 9h30 pour les élémentaires.



Pour les nouvelles familles, les dossiers se font directement en ligne sur le portail famille.

Tout dossier incomplet ne permettra pas d'inscrire les enfants/ados pour les activités.

L'équipe LJC reste à votre écoute par téléphone au 05.56.23.35.53 ou par mail à secretariat@ljcreonnais.org.

Pour les pré-inscriptions, les familles doivent se rendre sur le portail famille <https://ass-loisirs-jeunes-en-creonnais.portail-defi.net/>



Ateliers intergénérationnels

Vous êtes sénior et/ou retraité ? Et si à partir de la rentrée 2022-2023 vous accordiez un peu de votre temps pour transmettre vos talents, vos passions et votre expérience aux enfants des écoles de Sadirac. L'objectif des activités intergénérationnelles est de pouvoir réunir les enfants et aînés, autour d'un moment ludique et de partage.

Créer du lien entre les générations et des moments de rencontres pour transmettre les savoir-faire et savoir-être. Lors des ateliers les accompagnants sont toujours en équipe avec un animateur du service scolaire et périscolaire.

LE CLUB DES TRICOTEUSES



Pelotes de laine et aiguilles en main, le club des tricoteuses revient à la rentrée prochaine ! Fort de son succès auprès des enfants, l'équipe du service périscolaire recherche de nouvelles tricoteuses pour encadrer cet atelier. Ludique et créatif, ce temps permet aux enfants d'apprendre à manipuler la laine et de réaliser des décorations urbaines originales en tricot.

Informations pratiques :

Dates et horaires à définir selon vos disponibilités. Créneaux possibles sur le temps de pause méridienne de 12h à 13h30.

A partir du CE1 - groupe de 15 enfants.

École Marie Curie Sadirac Bourg.

NOUVEAU GRAINES D'ARTISTES



Peintures, collages, dessins, mosaïques, dans cet atelier l'imagination n'aura aucune limite et tous les styles sont permis. Une invitation pour découvrir les diverses matières à travers les arts plastiques essentiels pour stimuler la créativité en réalisant des œuvres individuelles ou collectives. Si vous avez des talents de dessin, peinture, de sculpture venez partager votre technique et sensibilité artistique !

Informations pratiques :

Dates et horaires à définir selon vos disponibilités. Créneaux possibles sur le temps de pause méridienne de 12h à 13h30.

École Théodore Monod Sadirac Lorient.

NOUVEAU JARDINIERS EN HERBE



Vous avez la main verte ou appréciez prendre le temps de cultiver un potager ? Venez jardiner entre générations, partager un moment convivial et de détente. Topinambour, panais, rutabaga... les légumes oubliés ressortent de terre et se cultivent au jardin partagé du Bourg pour le plus grand plaisir de nos jardiniers en herbe !

Informations pratiques :

Dates à définir selon vos disponibilités, horaires sur les temps périscolaires de 16h à 18h45.

Créneaux possibles sur le temps de pause méridienne de 12h à 13h30.

Écoles de Sadirac Bourg.

NOUVEAU CONTE-MOI UNE HISTOIRE



Conteurs et conteuses, ouvrons la grande valise des livres, des poèmes ou celle des anciennes photographies et cartes postales qui racontent une histoire, pour à voix haute raconter, mimer, et ensemble plonger dans un univers imaginaire. La lecture à voix haute est indispensable pour améliorer le vocabulaire et faciliter l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Informations pratiques :

Dates à définir selon vos disponibilités, horaires sur le temps de pause méridienne de 12h à 13h30.

Écoles de Sadirac Lorient et du Bourg.

Renseignements et contacts

Pour tout renseignement et pour vous inscrire contactez Anne-Pierre BORDET en charge de la coordination de la vie scolaire et périscolaire :
scolaire-periscolaire@sadirac.fr
05 56 30 62 29

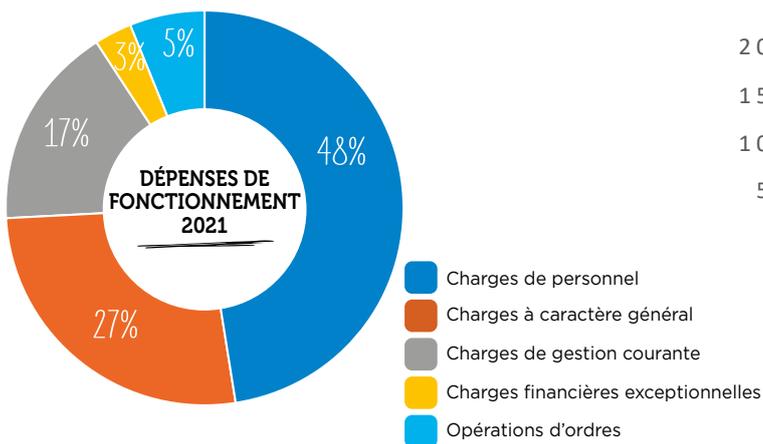
**N'HÉSITEZ PAS À NOUS PROPOSER
VOS IDÉES D'ATELIERS SI VOUS SOUHAITEZ
PARTAGER ET TRANSMETTRE VOTRE PASSION
À LA JEUNE GÉNÉRATION !**



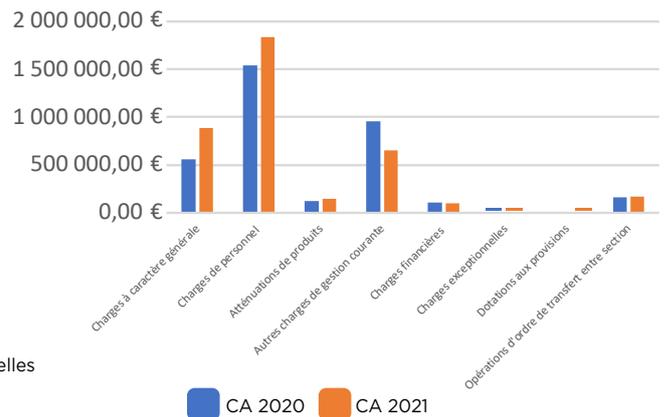
Présentation du compte administratif 2021 : année de reprise des activités communales

Le 16 mars 2022 le conseil municipal a validé le compte administratif qui détermine le résultat financier de l'année écoulée. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. L'année 2021 ne fut pas « un long fleuve tranquille ». Outre la pandémie et la poursuite de la mise en sécurité des bâtiments, la collectivité a dû faire face aux inondations de juin qui ont causé beaucoup de dégâts (voirie, réseaux etc.) et au classement au titre de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain).

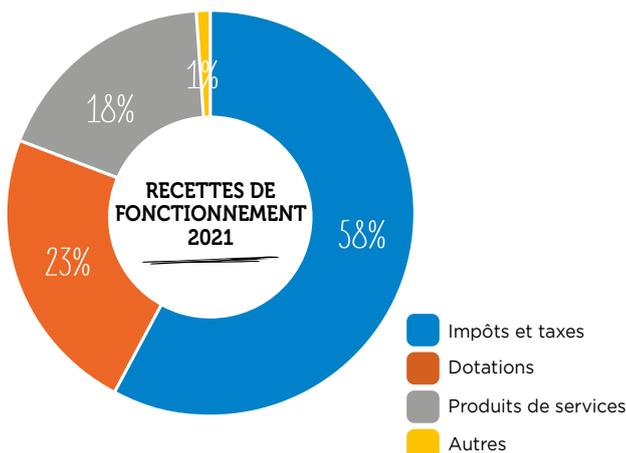
LE FONCTIONNEMENT



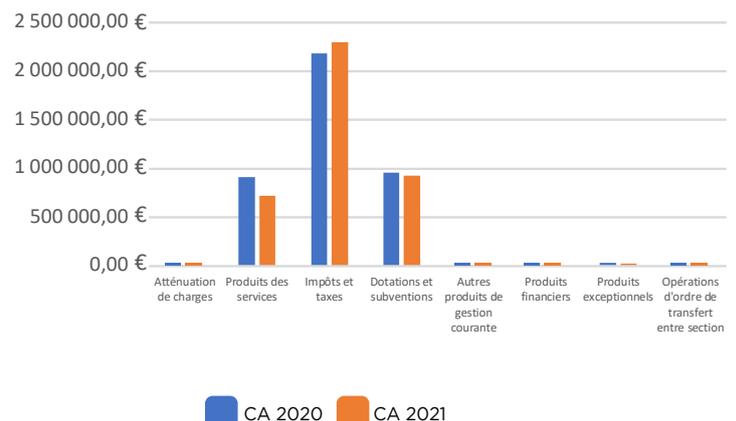
ÉVOLUTION DES DÉPENSES ENTRE 2020 ET 2021



Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 3 796 900€, réparties comme exposé ci-dessus. **2020 étant une année électorale, et fortement impactée par la COVID-19**, les charges à caractère général, reflétant le fonctionnement de la collectivité en 2020, ont été largement revues à la baisse, **ce qui a permis de dégager un résultat exceptionnel.** **A contrario, 2021, année de reprise des activités**, intègre également des charges supplémentaires comme l'intégration de la restauration à compter du 1^{er} avril 2021, 30 000 € de frais de contentieux résultant de 2019, et l'augmentation des tarifs de l'énergie, du carburant, des denrées, etc.



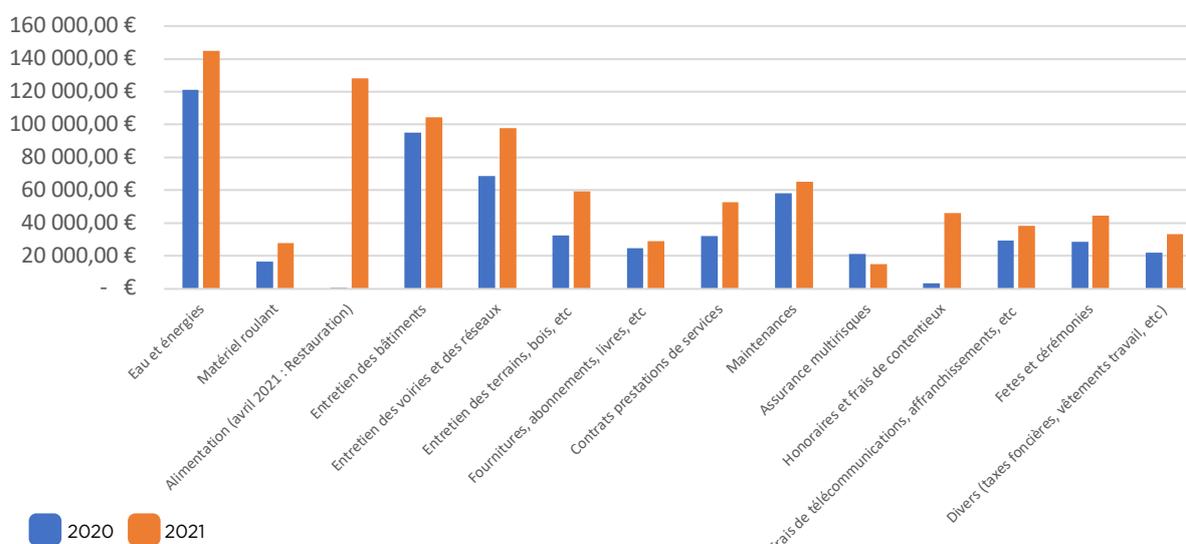
ÉVOLUTION DES RECETTES ENTRE 2020 ET 2021



Les recettes de fonctionnement sont de 4 007 800€. **Le résultat de l'année 2021 est de 210 900€.** Le résultat cumulé avec celui des années antérieures est de 1 673 100€. Cette épargne permet de participer au désendettement de la commune, de couvrir le déficit d'investissement et de financer des investissements limités étant donné qu'il n'est pas possible de recourir à l'emprunt, pour 2022 et les années à venir.

La baisse des dotations est liée au transfert des services de la caisse des écoles vers le budget communal, et la compensation de la taxe d'habitation qui s'est faite sur le chapitre impôts et taxes. La hausse des impôts et taxes entre 2020 et 2021, correspond à la perception de la compensation de la taxe d'habitation sur ce chapitre, précédemment perçue sur le chapitre des dotations. Le non remboursement des charges de personnel par la caisse des écoles suite aux transferts des services associés dans le budget communal vient également en diminution des dotations.

LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

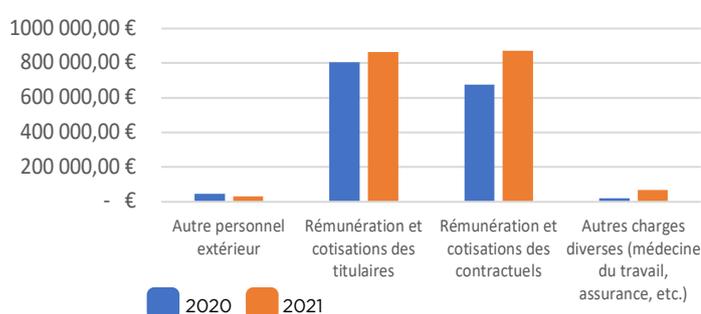


Les charges à caractère général ont augmenté entre 2020 et 2021 en raison de :

- ➡ l'intégration au budget communal en avril 2021 de la **restauration scolaire** initialement sur le budget de la caisse des écoles. En contrepartie, la subvention de la commune pour équilibrer le budget de la caisse des écoles a diminué d'autant.
- ➡ l'**augmentation des prix (denrées, électricité, carburant, etc.)** que nous pouvons difficilement maîtriser.
- ➡ **des importantes remises en état du matériel roulant, des terrains, des voiries et réseaux, et aux travaux réalisés dans les bâtiments** en interne par nos services techniques, notamment pour répondre aux obligations réglementaires : accessibilité, incendie, hygiène et sécurité, pour conserver l'agrément obtenu provisoirement de la cuisine centrale arrivée à échéance afin de pouvoir continuer à alimenter les restaurants des écoles et le portage à domicile.

LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel ont augmenté mais restent en-dessous de la moyenne nationale pour une commune de taille équivalente (411€/habitant contre 457 €/habitant pour une commune de taille équivalente). Cela malgré que nous disposions de **services développés** (cuisine en régie, musée, et bibliothèque) en plus des accueils périscolaires, du portage à domicile et du CCAS.



Les charges de personnel, précédemment contraintes, voire au-delà du raisonnable, ont effectivement évolué. Ces évolutions portent principalement sur :

- ➡ 2 revalorisations du SMIC.
- ➡ la stagiariation de 2 agents contractuels.
- ➡ la fin de la précarisation des contractuels.



Budget finances

→ la création de 5 postes (1 policier municipal et 4 postes d'animateurs suite au passage à 4 jours d'école).

Le choix de recruter un second policier municipal fait par la municipalité a permis de renforcer la coordination avec les actions de la gendarmerie de Créon. Le bénéfice du travail d'équipe des policiers municipaux ayant permis de développer les missions de sécurité pour nos concitoyens n'est plus à prouver après 1 an de recul (cf. compte rendu du conseil municipal du 9 février 2022).

Le passage à 4 jours d'école a effectivement nécessité le recrutement de **4 animateurs contractuels à temps non complet** sur le budget communal mais a permis d'économiser sur le budget de la caisse des écoles 73 000 €/an d'intervenants TAP et, a par conséquent baissé la subvention versée par la commune.

→ la revalorisation des régimes indemnitaires quasiment figés.

→ la montée en grade de 10 agents, les carrières ayant été largement gelées.

→ les remplacements d'agents liés à la pandémie.

→ et la souscription d'une assurance du personnel établie sur le nombre d'arrêt maladie, sans les congés maternité, des 3 années antérieures à 2020 (2017 : 1354 jours, 2018 : 1423 jours, 2019 : 1994 jours).

Entre 2020 et 2021, la collectivité a dû recourir à des intérimaires (autre personnel extérieur) et à des contractuels pour compenser l'absentéisme lié au COVID au plus fort de la pandémie.

L'assurance nous permet de couvrir les salaires des agents titulaires ou de la FPT en arrêt maladie au-delà de 15 jours. Le coût des personnes en arrêt maladie longue durée, avant le 1^{er} janvier 2021, non couvertes par l'assurance, est de 98 000€ pour l'année 2021, plus le coût des remplacements pour assurer la continuité des services.

FAVORISER LA PROMOTION INTERNE

L'agent en charge de la coordination du service scolaire et périscolaire a été remplacé en interne sans recrutement supplémentaire, ainsi que les postes de directions des accueils périscolaires grâce à une montée en compétence des agents par une formation BPJEPS.

L'agent du service prévention et sécurité n'a pas été remplacé.

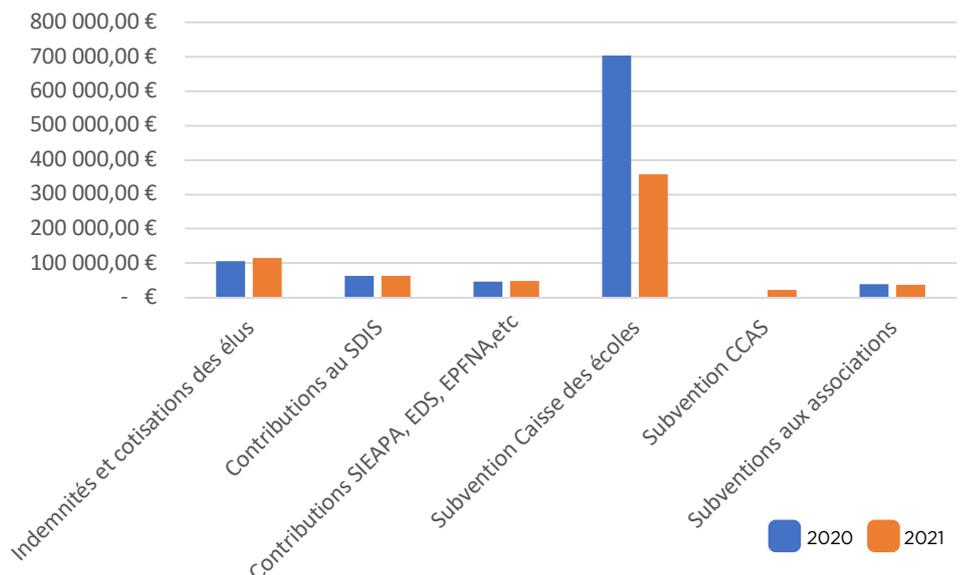


LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

L'augmentation des cotisations ont mécaniquement fait légèrement augmenter les dépenses liées aux indemnités et cotisations des élus.

Les contributions aux différents organismes extérieurs évoluent sensiblement, tout comme la subvention d'équilibre versée au CCAS (développement des aides sociales).

La subvention d'équilibre versée à la caisse des écoles a baissé suite à l'intégration de la restauration au 1^{er} avril 2021 dans le budget communal et au passage à 4 jours avec la suppression des intervenants TAP au bénéfice des activités découvertes, comme exposé précédemment.

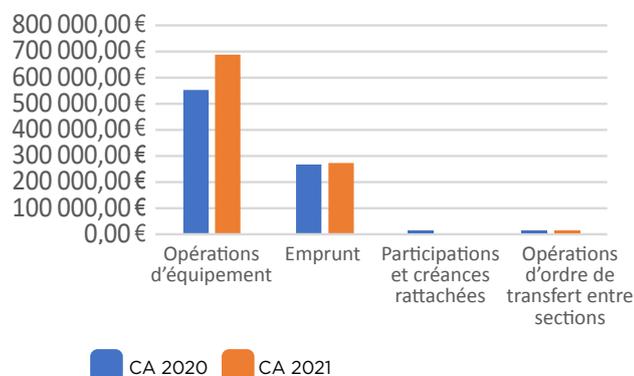


CONCLUSION

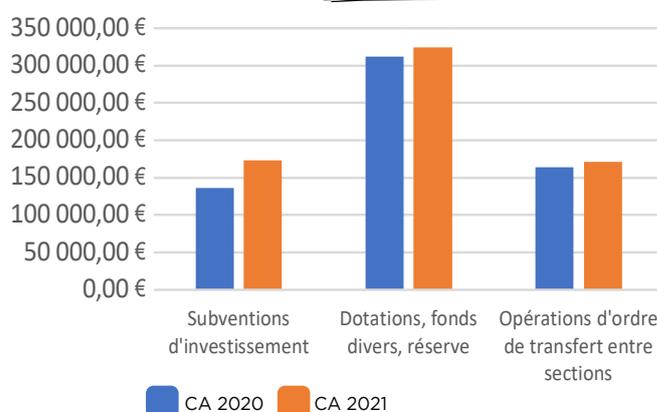
L'augmentation de la population et par conséquent des services, la reprise de l'activité en 2021, les dépenses supplémentaires (dont une partie est liée à l'intégration progressive des services de la caisse des écoles dans la perspective de sa dissolution), associé à la baisse des recettes (Covid, double facturation, compensation de la taxe d'habitation sur la base de l'année 2017), ont eu pour conséquence de baisser la capacité d'autofinancement (CAF) de la commune.

L'INVESTISSEMENT

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
ENTRE 2020 ET 2021



ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT
ENTRE 2020 ET 2021



2020, étant une année électorale et de pandémie, a eu directement pour conséquence de limiter les dépenses d'investissement.

Outre la pandémie, la commune a dû faire face aux inondations des 17 et 18 juin 2021 qui ont causé beaucoup de dégâts (voirie, réseaux etc.), installer une classe supplémentaire à l'école Théodore MONOD, réparer les dégâts occasionnés par l'effondrement du plafond de la cuisine, et refaire la toiture, poursuivre les travaux d'entretien et de sécurité afin de répondre aux normes en vigueur (cf. article en page 14 du journal).

Les opérations d'équipement réalisées en 2021 sont principalement les suivantes :

- ☑ Voiries et réseaux : 370 694 €
- ☑ Ecoles :
 - ⇒ Divers travaux 174 132 € (dont 33 k€ d'extension de la cour de récréation, 79 k€ de réfection de la toiture et des plafonds de la cuisine, 62 k€ de divers travaux d'entretien et de mise en sécurité)
 - ⇒ Divers équipements : 59 000€
- ☑ Réhabilitation des 4 logements sociaux : 26 000€
- ☑ Prestations : 22 500 € (étude sur le redéploiement du musée, achat de logiciels ou de fonctionnalités complémentaires, numérisation des actes, et participation à des travaux d'éclairage public)
- ☑ Achat de divers équipements (achats divers de matériel de lutte contre l'incendie, défibrillateurs, isoloirs, cellule de refroidissement, etc.)

Les recettes d'investissement reposent sur les subventions obtenues souvent en décalage dans le temps avec la dépense concernée, sur le FCTVA (perçu 2 ans après le paiement de la facture), la taxe d'aménagement (en fonction du nombre d'autorisations d'urbanisme accordées), sur le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (CAF), et sur l'emprunt quand cela est possible pour les grands projets.

BUDGETS ANNEXES

- ⇒ Concernant le budget annexe assainissement, l'augmentation des charges notamment financières font progresser les dépenses de fonctionnement. Le résultat reporté et les produits des services augmentent sensiblement.

Les restes à réaliser portant sur la réalisation du schéma directeur viennent augmenter les dépenses d'investissement.

En recettes d'investissement, on note une augmentation des subventions et une baisse du résultat de l'exercice utilisé pour financer les dépenses d'investissement.

- ⇒ Les dépenses du budget annexe transport restent stables. Les perturbations du fonctionnement liées à la pandémie, ont permis ponctuellement d'augmenter le résultat reporté et donc les recettes du service.



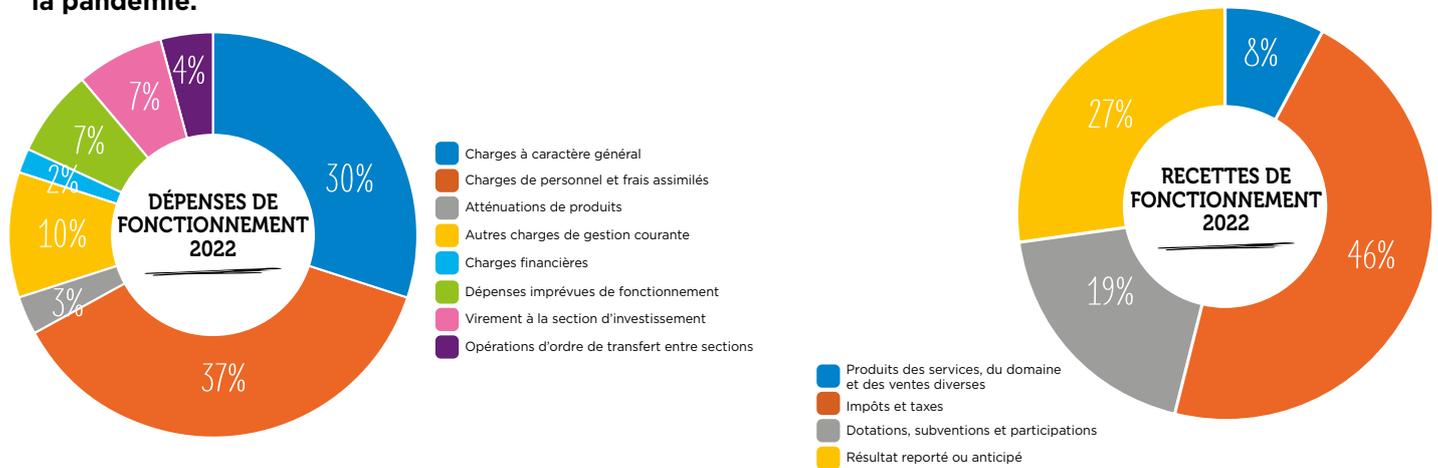
Budget primitif 2022 :

Une année 2022 axée sur la rigueur budgétaire

LE FONCTIONNEMENT :

De nombreux efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement

De nombreux efforts sont prévus pour maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement. L'année 2022 n'est pas comparable à 2020 et 2021 puisqu'elle est marquée par une reprise complète d'activités suite à la fin de la pandémie.



L'accroissement du coût des services est lié à l'inflation et à l'augmentation des prix des énergies, des denrées, des matériaux, etc., intégrées dans les prévisions budgétaires, compte tenu du contexte géopolitique actuel mais également de la croissance de la population de la commune (+ 1000 habitants en 10 ans).

Les budgets des commissions ont été revus à la baisse sur de nombreux postes de dépenses afin de contraindre au maximum l'augmentation des charges à caractère général, tout en tentant de maintenir la qualité des services.

Les charges à caractère général ont évolué suite à l'intégration des services de la caisse des écoles, avant de procéder à sa dissolution. Les services d'accueil périscolaires ont été intégrés dans le budget communal à compter du 1^{er} janvier 2022 et le fonctionnement des écoles, en accord avec les directions, à compter du 1^{er} août 2022. Elles augmentent de 200 k€ (écart entre 2021 et 2022) mais viennent en diminution de la subvention versée à la caisse des écoles, son unique recette (- 500 k€ des charges de gestion courante).

Les charges de personnel et financières restent stables

Les charges de personnel restent stables malgré les augmentations régulières du SMIC (1^{er} janvier et 1^{er} mai 2022) et les nombreuses absences liées à la pandémie du début d'année 2022.

Les dépenses imprévues, somme mise de côté pour constituer une part de l'épargne, sont quasiment identiques à l'an passé.

Concernant les recettes de fonctionnement, **la compensation de la taxe d'habitation sur la base 2017 est maintenant perçue dans les impôts et taxes**. Les dotations, subventions et participations sont diminuées de la compensation de la taxe d'habitation, et du remboursement des charges de personnel de la caisse des écoles suite au transfert des services vers le budget communal.

La hausse du taux d'imposition va permettre à la commune de percevoir une recette supplémentaire de 180 000 € (soit 41 €/habitant) qui viendra en partie compenser la perte de la taxe d'habitation.

Le résultat reporté antérieur a été diminué et envoyé en recettes d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement 2021, correspondant au montant du remboursement du capital de l'emprunt (271 000€).

L'INVESTISSEMENT : Des recettes qui reposent à 62% sur l'autofinancement



Les dépenses d'investissement 2022 comprennent 250 000 € de dépenses en reste à réaliser, c'est-à-dire des dépenses prévues en 2021 et non réalisées lors de la clôture de l'exercice budgétaire, telles que des études (audit énergétique, redéploiement du musée, réhabilitation des 4 logements sociaux), divers achats (sécurité, matériels de cuisine etc.) et travaux de voirie.

Ces dépenses intègrent le déficit de l'année antérieure et le remboursement du capital de l'emprunt.

Après avoir intégré ces dépenses obligatoires en reste à réaliser, les investissements prévus en 2022 portent essentiellement sur :

- ⇒ les voiries y compris leur mise en accessibilité,
- ⇒ la mise aux normes et en sécurité des bâtiments,
- ⇒ des équipements pour les écoles (matériel sportif, logiciel, mobilier) et de sécurité,
- ⇒ la réalisation d'un schéma directeur des risques inondation par les eaux pluviales,
- ⇒ l'achat d'un terrain pour la création d'un nouveau cimetière,
- ⇒ une partie de l'équipement d'un dispositif de vidéosurveillance,
- ⇒ et divers petits matériels indispensables au bon fonctionnement des services.

Par contre, il n'a pas été possible d'inscrire au budget 2022 la réparation des dégâts survenus au niveau de la structure du terrain synthétique liés aux inondations et au défaut d'entretien des collecteurs depuis plusieurs années.

Les recettes d'investissement portent à plus de 62 % sur la capacité d'autofinancement de la commune, dont 26% viennent combler le déficit correspondant au montant de remboursement du capital des emprunts.

Les recettes FCTVA sont en baisse, car elles reposent sur l'année 2020, année électorale et de pandémie. Les subventions sont plus ou moins proportionnelles à la taille des projets d'investissement. **La commune n'ayant pas la possibilité d'investir largement, et les travaux de voirie n'étant pas ou très peu subventionnables, le montant des subventions à percevoir s'en ressent.**

Les autres recettes sont stables.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le budget annexe assainissement représente 591 943 € en fonctionnement. Les recettes sont essentiellement constituées par la redevance. Depuis le 1^{er} janvier 2022, le nouveau délégataire du service est la société SAUR.

La section d'investissement représente un montant de 516 422 €, financé par les subventions et le virement de l'épargne constituée en section de fonctionnement. Le schéma directeur devrait être achevé avant l'été 2022, inscrit en reste à réaliser. Les travaux à réaliser découleront des conclusions du schéma directeur.

Budget caisse des écoles

Le budget de la caisse des écoles sera entièrement intégré d'ici la fin de l'année au budget de la commune dans la perspective de sa dissolution après trois ans d'inactivités.

Budget annexe transport

Le budget transport, sections cumulées, est de 101 110 €, pour un service rendu qui concerne moins de 10 enfants. C'est pourquoi, après concertation avec les familles concernées et s'être assuré qu'une alternative avait été trouvée, le conseil municipal a décidé de mettre fin à ce service à la fin de l'année scolaire 2021/2022, dans la perspective de la dissolution de ce budget au 31/12/2022.



**DES TRAVAUX...
NOUS EN
AVONS PLUS
QU'IL NOUS
EN FAUDRAIT !**

Des routes délaissées, des talus qui s'effondrent, des fossés abandonnés, des réseaux mal entretenus, etc. mais également nombre de bâtiments publics pas toujours en parfait état.

Dès le 2^{ème} semestre 2020, dans un contexte difficile et compliqué, nous avons en plus, été confrontés à un constat affligeant, les conséquences de 6 ans d'un désengagement chronique sur l'entretien des bâtiments publics. Des toitures qui fuient, des gouttières bouchées ou percées, des distributions électriques parfois d'un autre âge pour plusieurs bâtiments, des ventilations non entretenues, des classes dont les baies vitrées sont en simple vitrage avec des volets roulants de moins en moins manoeuvrants, des classes aux murs non repeints voire rarement nettoyés depuis bien longtemps, des chauffages, des éclairages énergivores, des préaux colonisés par les pigeons, des fuites sur les réseaux de chauffage, sur la distribution d'eau, etc... De multiples non conformités électriques, des réserves de contrôles non levées, bien peu de suivi et de rigueur.



Préau école du Bourg

Une école de 6 ans déjà trop petite... dès la 3^{ème} année de fonctionnement, la salle périscolaire devenait salle de classe et 5 ans après un « modulaire » devait être installé en urgence.

Une école incontestablement très esthétique, construite peut-être un peu trop rapidement... nous payons aujourd'hui des travaux exécutés « à la va vite » sans parler de réalisations pas toujours conformes :

- ⇒ à certaines règles d'hygiène !!! Traverser le restaurant pour se rendre aux vestiaires,
- ⇒ à l'ergonomie des postes de travail (four trop haut, lave-vaisselle déporté, etc.).
- ⇒ aux économies d'énergie (bâtiment énergivore selon étude SDEEG de 2020)



Plafond réfectoire

Des salles communales méritant parfois un « rafraîchissement », des logements sociaux communaux pour partie non rénovés, un patrimoine culturel quelque peu « oublié ».



Mur bibliothèque municipale



Sol Eglise Saint-Martin

Lors de notre campagne, nous avons dit que nous ne serions pas des « bâtisseurs » (compte tenu du montant des emprunts) mais une équipe qui valoriserait l'existant. Par contre, nous n'aurions jamais imaginé que ce puisse être dans de telles proportions et conditions.

PAR QUOI COMMENCER ?

Par le plus urgent. Mais quel est-il ?

Nous avons fait, pour le mieux, **l'indispensable...**

- ⇒ la sécurité électrique.
- ⇒ répondre aux normes d'hygiène, avec parfois des travaux importants, notamment la remise en état et l'agrandissement de la cuisine centrale sans lequel l'agrément n'aurait pas été accordé et par conséquent les cuisines fermées.
- ⇒ peinture totale du dortoir, du couloir et d'une classe ayant subi nombre d'infiltrations.





PALLIER AU PLUS URGENT MALGRÉ...

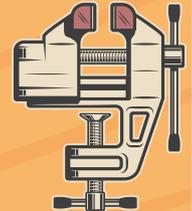
- ⇒ un manque de temps,
- ⇒ un manque de personnels,
- ⇒ un minimum d'équipements et d'outillages adaptés,
- ⇒ le manque de qualifications nécessaires des personnels (habilitations électriques, conduite d'engins, permis EB) et nous sommes encore très en retard,
- ⇒ mais surtout, un manque d'argent. Nous espérons bien obtenir quelques aides de l'État pour poursuivre ces mises à niveau et nous ferons tout pour y arriver.



En 2 ans, il nous a fallu consacrer près de 285 500€ pour répondre à l'urgence

Dont notamment :

- ⇒ 45 000€ pour les remises en conformité électrique
- ⇒ 37 000€ HYGIÈNE rénovation peinture
- ⇒ 85 000€ ÉTANCHÉITÉ toitures scolaires
- ⇒ 53 000€ NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS
- ⇒ 52 500€ CHEMINEMENTS SÉCURITÉ & ACCESSIBILITÉ



COMMENT POURSUIVRE CES ACTIONS ?

Compte tenu de la situation économique de notre commune nous avons convenu de faire réaliser par le service technique de la mairie, tout ce que nos agents étaient à même de faire. Mais nous sommes obligés de faire des choix et hiérarchiser l'urgence des actions à mener et les urgences sont quotidiennes.

Dans le prochain magazine municipal, nous détaillerons l'ensemble des travaux réalisés et ceux que nous allons poursuivre et terminer en juillet.

ENTRETIEN DES FOSSÉS « VASTE PROBLÈME »

- ⇒ Le fauchage s'avère aujourd'hui bien plus compliqué car il doit répondre à des choix écologiques et de protection de la biodiversité, « fauchage raisonné », mais également aux avis différents d'une partie de la population qui peut aussi contester ces choix !
- ⇒ Par contre, la tonte rase des accotements pour la circulation des piétons reste prioritaire (protection) ainsi que ceux des carrefours (visibilité et sécurité).

MON CHEMIN J'EN PRENDS SOIN !

Le rebouchage des trous sur chaussées se fait au mieux soit avec un calcaire classique soit avec un autre des Pyrénées d'une meilleure tenue, soit avec un enrobé à froid mais « ces rustines » devraient rester des actions provisoires pour un usage « modéré » avant une rénovation pleine largeur (mais avec quels moyens ?...).

Nous vivons en milieu rural avec des infrastructures routières de type « chemin » sans renfort de rive, d'une conception et largeur d'une autre époque et insuffisante pour les charges et vitesses qu'elles subissent aujourd'hui. Des conditions d'utilisation qui déforment les accotements, déstabilisent l'ensemble de la chaussée avec pour conséquences des écoulements d'eau de pluie entre la chaussée et les accotements et la formation de trous de rive. Ajoutez à cela, les fossés délaissés, partiellement voire complètement bouchés et c'est la destruction assurée de l'ensemble de la chaussée.





L'ÉLAGAGE POUR PRÉSERVER NOS ARBRES

Nous avons procédé à plusieurs élagages de gros chênes sur notre commune. Ces derniers ont été élagués par l'entreprise « Les Arbres Et Jardins » gérée par M. DEDIEU, élagueur, bûcheron, paysagiste résidant à Sadirac. Avant chaque intervention un diagnostic phytosanitaire est réalisé ainsi qu'une inspection visuelle pour voir le penchant naturel de l'arbre. Nous avons une volonté de ne pas abattre un arbre surtout centenaire, voire pluri-centenaires.



CHANTIERS VOIRIE À VENIR

Chantier de voirie à venir sur le Chemin Pichebin

L'année dernière, nous n'avons pas pu réaliser les travaux sur le chemin Pichebin car les événements du 17 et 18 juin ont complètement changé nos plans. Le chemin Pichebin sera un des premiers grands chantiers de l'année 2022. La commune va réaliser sur environ 690 m² de voirie, purge de chaussée, mise à niveau des regards et bouche à clés, reprofilage de la voirie, mise en œuvre d'enrobés et d'autres travaux. Ces travaux s'avèrent indispensables au vu de la détérioration de certaines zones et cela évitera aux agents communaux de reboucher les trous tous les quinze jours.



La route sera barrée pendant la durée des travaux pour leur bon déroulement.

Réfection de chaussées sur le Chemin Du Bon Coin/Chemin de Pelisse :

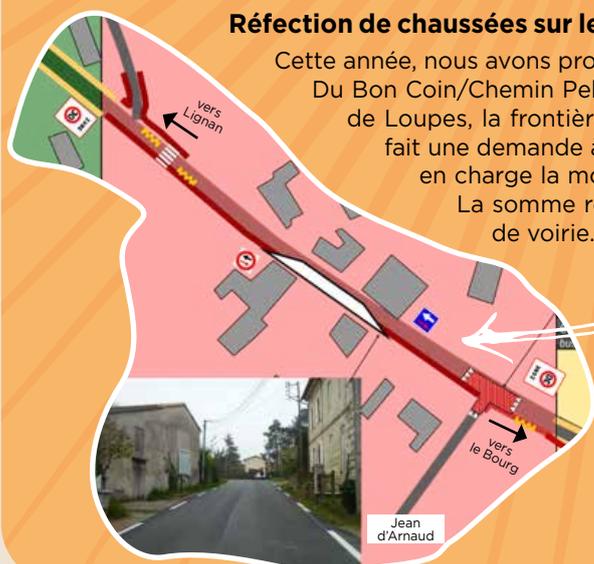
Cette année, nous avons programmé la réfection de la chaussée du chemin Du Bon Coin/Chemin Pelisse. Ce chemin est mitoyen avec la commune de Loupes, la frontière se situe au milieu de la voie. La commune a fait une demande à la mairie de Loupes qui a accepté de prendre en charge la moitié des travaux qui s'élèvent à 56 500 € TTC. La somme récupérée sera réinvestie dans d'autres travaux de voirie.



Nouvelle signalisation route de Lignan

Entre le carrefour Jean d'Arnaud et Brogeon passage de la route de Lignan en zone 30 avec priorité à droite.

Après la signature d'une convention avec le département, une écluse test sera installée à cette intersection, comme proposé dans l'étude sécurité présentée par M^{me} Pin, avant de réaliser des aménagements pérennes.



Portraits de commerçants



AU POIRIER UNE HISTOIRE DE FAMILLE ET UN VRAI SAVOIR-FAIRE :

Au Poirier devient Au Poirier-Decroty Coralie

Roger Poirier a débuté sa carrière à 14 ans aux Capucins, haut lieu nourricier de la ville de Bordeaux. Il a commencé par décharger des camions puis petit à petit il a appris son métier de primeur. C'est en revenant du service militaire qu'il a décidé de créer son premier commerce de vente de fruits et légumes « je ne voulais pas être employé » aime-t-il à dire. En vers et contre tous il a décidé d'ouvrir son premier magasin rue de Bègles à l'angle de la rue Roger Mirassou à l'ancienne halle du sacré cœur. « Tu ne travailleras jamais avec les capucins à côté » lui répétaient ses amis, l'histoire a prouvé le contraire. C'est en décembre 2010 qu'il peut enfin créer son nouveau magasin à Sadirac et réaliser son souhait de travailler rive droite où il a toujours habité.



Aujourd'hui un chapitre se ferme pour Roger Poirier puisqu'il prend sa retraite, mais c'est un homme heureux que j'ai rencontré car il passe le flambeau à sa fille Coralie : Au Poirier devient « Au Poirier-Decroty Coralie ».

Coralie a une formation d'aide-soignante, « je ne voulais pas faire le même métier que mes parents, je ne les voyais jamais » dit-elle. Mais la vie en a décidé autrement, et c'est à la suite d'un problème de santé de son papa que Coralie s'est à nouveau retrouvée dans le magasin familial où elle a pris beaucoup de plaisir, et c'est grâce à cet épisode qu'elle a décidé de reprendre l'entreprise.

Coralie va moderniser son magasin en août pour le rendre plus moderne et l'agrandir, mais elle veut garder l'esprit « familial » de cette entreprise. Roger Poirier l'accompagnera dans cette aventure, à n'en pas douter !

Elle achètera ses produits au Marché d'Intérêt National de Brienne chez des producteurs locaux, comme le fait depuis 30 ans son papa.

« Au Poirier-Decroty Coralie » vous trouverez toujours la qualité, la fraîcheur, le conseil et des produits issus de productions raisonnées.

Vous pouvez commander et venir chercher vos produits en magasin. Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer les commandes peuvent être livrées. Coralie confectionne aussi des compositions de fruits et de légumes pour vos desserts et apéritifs ainsi que des plateaux de fromage. En effet vous découvrirez aussi dans ce magasin des fromages de grande qualité.

Maryse **CHIRON-CHARRIER**, Adjointe au développement économique

AU POIRIER-DECROTY CORALIE

Magasin ouvert de 9h à 12h30 et de 16h à 19h du mardi au vendredi,

Samedi de 9h à 12h30 et de 16h à 19h.

Et le dimanche de 9h à 12h30.

Fermé le lundi et dimanche après-midi.

coraliedecroty@gmail.com - 05 57 83 03 48





Du nouveau sur la zone commerciale du PLANTEY : Skill'S BARBER



Venez découvrir un lieu insolite à Sadirac dédié à la gente masculine ... Eh oui cela existe !
Situé 74 route de Créon sur la D14, vous allez découvrir, Messieurs, un espace qui vous est entièrement consacré.
Un espace privilégié équipé pour des prestations de coiffeur barbier.

Un nouveau service bien-être à Farjou : L'Institut de L'Orient

En 1978 Jean-Claude Leslourdy a le « projet fou » de créer un pôle commercial à Farjou. Cette zone d'activité serait-elle en train de renaître ? Myriam « L'Institut de L'Orient » vient d'ouvrir son salon d'esthétique au 6 chemin de l'Isle lieu-dit «Farjou». Elle va rejoindre Betty la propriétaire du salon de coiffure « Sisters coiffure » installée au 4 chemin de l'Isle depuis avril 2002 et le restaurant l'IROKO. En plus de tous les soins esthétiques classiques, Myriam pratique le maquillage permanent par dermopigmentation.
Vous trouverez dans cet institut les marques AQUATEAL et SEAMER, marques françaises et bio.



L'Institut de L'Orient
Myriam
matili.myriam@orange.fr
09 53 82 81 70

Le marché de la halle passe à l'heure d'été



Avec les beaux jours, retour de la convivialité au marché de Halle, les sadiracais se réapproprient l'espace de dégustation sur les tables mises à disposition par la commune. Le vendredi soir on fête le début du week-end en dégustant de bons produits entre amis ou en famille.

Le marché passe à l'heure d'été : il est ouvert tous les vendredis de 16h à 21h !



Je consomme local dans mes commerces à Sadirac !

Au fil des parutions du journal « Sadirac L'Essentiel », la commune vous propose un zoom sur les commerçants de Sadirac. (Re) Découvrez vos commerces de proximité indispensables pour la vie locale ! Pour cette 1^{ère} édition nous vous proposons un tour des commerces et services de Lorient.



Vos commerces à Lorient



CMO MOTOCULTURE
PASCAL BABIN / CHARLY BABIN
94 route départementale 671
05 56 23 70 61 - 06 86 24 97 65
sarlcmo33670@gmail.com



CHEZ HONG
PLAT ASIATIQUE À EMPORTER
05 54 51 04 70



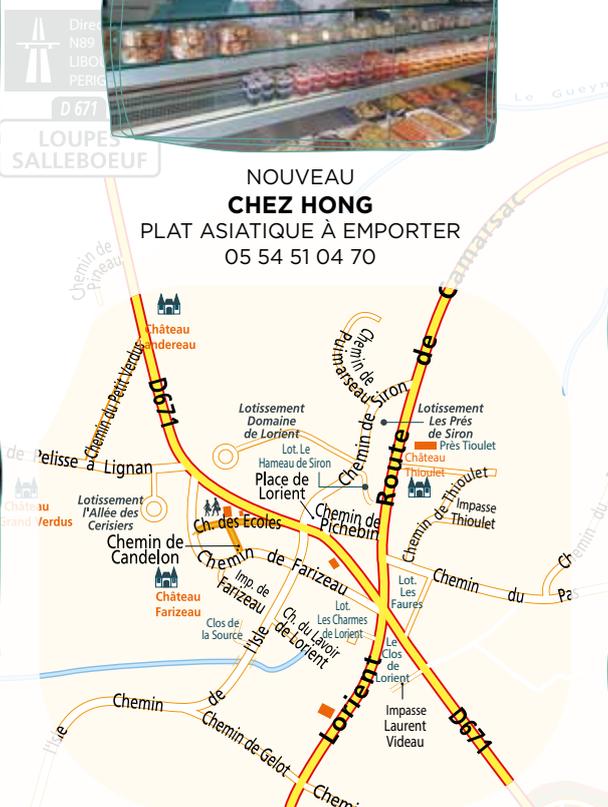
KIOSQUE À PIZZA
LORIENT



STATION DE LAVAGE
LORIENT



LE GRAIN DE BLÉ
55 route départementale 671
LORIENT
05 56 30 61 12



TABAC-PRESSE-PMU
Route départementale 671
05 56 30 66 71



PASSION COIFFURE
54 route départementale 671
05 56 30 65 42



MAILLOU CHARPENTE
54 BIS route départementale 671
06 68 49 02 02



SONIA COUTURE LORIENT
60 route départementale 671
06 86 12 33 85

L'enherbement du cimetière communal comme alternative d'entretien sans produits phytosanitaires

Le Saviez-vous ?

La fin des produits phytosanitaires : les premiers pas vers de nouvelles habitudes !

La loi n° 2014-110, dite loi «LABBÉ» du 6 février 2014, encadre l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire national et depuis le 1^{er} janvier 2017, interdit les usages de produits phytosanitaires à l'ensemble des personnes publiques, à savoir :

- ☑ l'État
- ☑ les **collectivités territoriales et leurs regroupements**
- ☑ les établissements publics

L'arrêté du 15 janvier 2021 étend ces dispositions de la loi LABBÉ également aux cimetières.

Cette belle nouvelle en matière de santé et d'environnement favorise et impose des changements, tant dans les pratiques de travail des services techniques municipaux, que les représentations de l'ensemble de la population.

La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires répond au double risque de ces produits chimiques pour l'environnement (notamment sur l'eau) et pour la santé humaine. Un rapport de l'INSERM de 2013 a en effet établi un lien entre l'utilisation de produits phytosanitaires et certains cas de cancers, de maladies neurologiques et de risques notamment pour les femmes enceintes et les utilisateurs professionnels.

Il est donc essentiel que la commune de Sadirac intègre la dimension environnementale et de santé publique dans le cadre de l'entretien de son territoire. Cela commence notamment par l'entretien de notre cimetière.

Par ailleurs, outre le fait que le travail d'arrachage manuel de l'herbe dans les allées du cimetière représente un travail titanesque et éprouvant pour les agents des services techniques, les cimetières enherbés que nous avons visités nous ont laissé une impression plus douce et paisible du fait de l'absence de crissement des graviers sous nos pas et de la végétation qui entoure les sépultures.

C'est pourquoi la commission environnement lance le projet dès cet automne de végétalisation du cimetière.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement de ce projet par l'affichage de panneaux explicatifs.





Entretien différencié des espaces verts : fauchage tardif & nature préservée



Dans le cadre du comité de pilotage, mis en place avec l'accompagnement du CAUE, la municipalité a décidé de s'engager dans une gestion différenciée de ses espaces verts.

Cela consiste à ne pas tondre systématiquement toutes les surfaces afin de préserver des espaces de biodiversité bénéfiques pour la nature.

Nous avons ainsi fait le choix de pratiquer un fauchage tardif sur 4 zones tests cette année :

- ⇒ zone enherbée de la Halle - Talus du Piron
- ⇒ zone enherbée en face du square Jean-Claude LESLOURDY - Lotissement Grand Pierre
- ⇒ Brogeon/Pinada
- ⇒ platebande d'herbe derrière la Maison de la poterie.

Sur ces 4 zones, les contours seront tondus afin d'assurer le passage des usagers et une parcelle enherbée avec une prairie fleurie poussera au centre. Nous ferons le bilan de ces nouvelles pratiques dès cet automne.



Le retour tant (non) attendu du « bal des tondeuses »

Avec le retour des beaux jours, nos tondeuses, tronçonneuses, ponceuses, scies en tout genre sont de retour pour jouer leurs diverses symphonies. Alors afin que chacun puisse profiter des week-ends au calme dans notre campagne sadiracaise, et malgré ces envies d'embellir jardins et maisons, respectons les horaires de bricolages.

Pour rappel les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques) ne peuvent être exécutés que :

- >les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- >les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- >les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Agenda de la vie associative



LA TROUPINETTE SADIRACAISE : BOURSE AU MATÉRIEL SPORTIF

La troupinette Sadiracaise organise le dimanche 28 août à partir de 8h30 une bourse au matériel sportif sous la halle au centre de Sadirac. Si votre enfant ou vous-même changez de discipline sportive, venez à la bourse vendre vos vêtements et accessoires que vous n'utilisez plus et vous pourrez acheter l'équipement pour votre nouvelle activité à moindre coût. Si vous souhaitez vous débarrasser de votre rameur, vélos regroupez-vous avec vos voisins ou amis et venez vendre. 1,50€ le mètre, réservation au 06 75 72 71 77.

Le dimanche 28 août à partir de 8h30 sous la halle Place Fouragnan

LES DIMANCHES DÉCOUVERTES (gratuit)

Tous les dimanches entre 14h30 et 18h, visite libre de la Maison du patrimoine naturel du Créonnais (MPNC) à Sadirac (ancienne gare) qui propose un documentaire, une exposition et une bibliothèque. Tous les dimanches à 15h une activité ou une balade de découverte de l'environnement pour toute la famille est proposée (thématique variable, voir programme détaillé sur le site web). Téléchargez le programme détaillé sur le site www.nature-creonnais.fr.



© Clémentine Perronneville

19 juin : balade les insectes des prairies

26 juin : balade environnement local à Villenave-de-Rions



LES VACANCES DÉCOUVERTES (6€ pour les sadiracais)

Ateliers thématiques de découverte de l'environnement pour les enfants de 7 à 12 ans. Inscription pour une ou plusieurs après-midis. De 14h à 17h. Téléchargez le programme détaillé sur le site www.nature-creonnais.fr.

**Du vendredi 8 juillet au vendredi 15 juillet
Maison du Patrimoine à Sadirac**

ESCAPE GAME À L'ABBAYE

Une machine aux fantastiques secrets vous transporte à travers les époques pour changer le cours de l'Histoire. Vous vous rendez en 1789 après que l'Assemblée constituante ait chassé les moines de l'abbaye de la Sauve Majeure. Chauffourniers, cantonniers, et surtout antiquaires s'empressent de dépouiller l'abbaye, de voler pierres, sculptures et biens précieux...

Aidez les moines encore présents à retrouver le trésor de La Sauve ! Vous avez 45 min...

Tarifs : 18€ / 12€ (-18 ans) - dès 10 ans (avec adulte accompagnateur)

**Le samedi 1^{er} octobre à partir de 14h30
Abbaye de la Sauve-Majeure
05.56.23.33.53
contact@ludothequekaleidoscope.org**



SOIRÉE-JEUX AU BREC

Cette année, la ludothèque se déplace le 3^{ème} vendredi du mois de 18h à 21h30 au bar-restaurant de l'Entre 2 Mondes de Créon, pour animer des soirées jeux à destination des familles et des adultes (dès 4 ans). Venez jouer en famille ou entre ami(e)s à notre sélection de jeux de société (uniquement jeux sur table) !

Sur réservation auprès du BREC. 5€ par personne (une boisson offerte)

**Le vendredi 17 juin de 18h à 21h30 - BREC à Créon
05.56.23.33.53 - contact@ludothequekaleidoscope.org**

CHAMPIONNAT DU MONDE DE LANCER DE CRUCHES



Le 17 et 18 septembre l'ABC Sadiracaise vous donne rendez-vous pour la prochaine édition du **championnat du monde de lancer de Cruches au stade de rugby**.

20^{ÈME} ÉDITION DU FESTIVAL OUVRE LA VOIX

Ouvre La Voix aura lieu les **2, 3, 4 septembre 2022**. Concert de ACDfé le dimanche 4 septembre à la Maison du Patrimoine à Sadirac.



LE TRAIL DES COTEAUX DE SADIRAC

Le 25 septembre départ à 10h.

2 courses proposées 11 et 18 km + une marche de 11km. (11€, 14€ et 6€)

Contact : trailsadirac@gmail.com



Actualité des assos

UN LIVRE POUR MIEUX CONNAÎTRE VOTRE COMMUNE.

Connaissez-vous la bibliothèque municipale de Sadirac?

Elle est née de la volonté en 1986 de parents d'élèves et de quelques élus. Une bénévole vous en raconte l'histoire des vingt premières années, de 1986 à 2007.

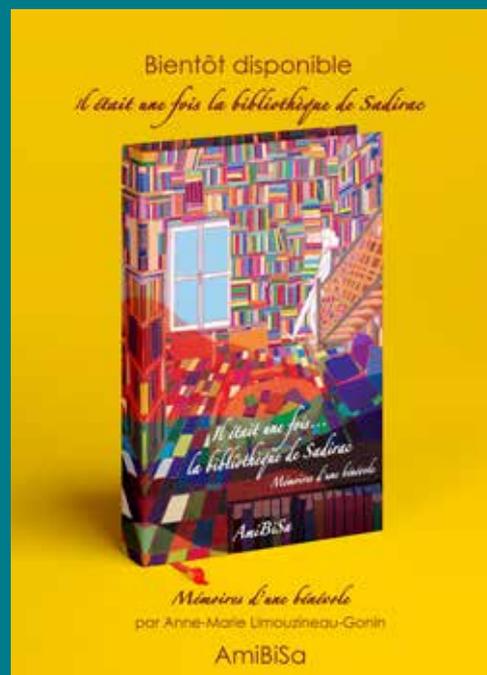
Nous avons fait un rêve...**disent des parents, des enseignants, des élus**, nous voulions que nos enfants et tous les habitants de Sadirac puissent partager notre goût de lire, d'écrire, de découvrir. Lecture Pour Tous, Culture par Tous et pour Tous : ce furent nos lignes de conduite.

AmiBiSa et la bibliothèque vous proposent de vous laisser séduire par cette histoire : Il était une fois la bibliothèque de Sadirac, mémoires d'une bénévole.

Ce livre sera publié en octobre au prix de 15€ lors d'une journée festive. Il est d'ores et déjà en vente à la bibliothèque par souscription au prix de 12€.

Rendez-vous à la bibliothèque samedi 15 octobre 2022 pour une présentation de cet ouvrage illustré lors d'un vernissage à 11h30, et une soirée-contes familiale à 18H. Qu'on se le dise !

**Information et contact : 06 71 59 67 73
association-amibisa@wanadoo.fr**



Printemps par Majlis Limouzineau alias Lucky@locke

Le **Collectif citoyen**
Sadirac-Transition

LE COLLECTIF CITOYEN SADIRAC-TRANSITION DEVIENT UNE ASSOCIATION

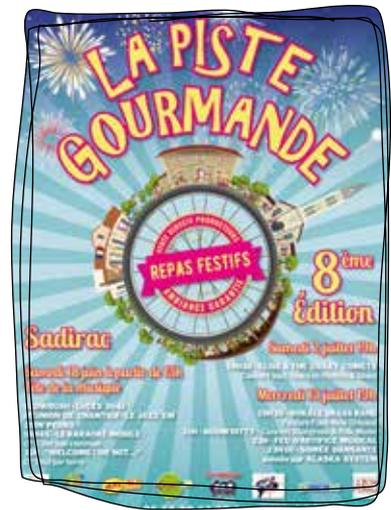
Notre souhait est d'associer les habitants dans une démarche citoyenne pour faire évoluer notre commune. Vous pouvez prendre contact avec nous par mail : sadiractransition@gmail.com

Le Collectif citoyen Sadirac-Transition vous invite au marché de la Halle le 17 juin 2022 à discuter autour d'un verre de ses projets et actions pour la Transition à Sadirac : mobilités, urbanisme, agriculture, alimentation, biodiversité, démocratie participative, vivre ensemble...

www.sadiractransition.fr



SORTIES ET CULTURE au programme



LA PISTE GOURMANDE : une 8^{ème} édition festive et pleine de découvertes !

Le samedi 18 juin la commune a souhaité pour la 1^{ère} fois participer à la Fête de la musique en mettant à l'honneur les musiciens amateurs du territoire bordelais et de l'Entre-deux-Mers. Les 2 et 13 juillet nous voyagerons dans les époques et les styles musicaux avec un concert pour les amateurs de soul, blues et rhythm & blues, et une plongée dans l'univers bluegrass et fanfare New-Orleans avant le traditionnel feu d'artifice du 13 juillet et la soirée musicale animée par un DJ.



LE SAMEDI 18 JUIN SADIRAC FÊTE LA MUSIQUE AVEC :



CONCERT DE SLOWRUSH

15h devant la salle Cabrales
Pop-rock mélodique (Britpop !)
Artistes amateurs de St Aubin de Médoc et Pessac



DÉAMBULATION AVEC L'ASSOCIATION ZION PERKU

à partir de 17h30
Aux rythmes des djembés et de la danse africaine, ZION PERKU vous invite à déambuler dans le centre Bourg de Sadirac.
Départ à 17h30 de la salle Cabrales. Arrivée devant la Halle.



CONCERT RÉUNION DE CHANTIER

15H30 devant La Poste
Rock - Artistes amateurs du Libournais



POUSSEZ LA CHANSONNETTE (SANS COMPLEXE !)

AVEC LE KARAOKÉ MOBILE de la compagnie C'est pas commun de 18H45 à 20H45 - sous la Halle place Fouragnan



CONCERT LUCES 3641

16H30 devant la salle Cabrales
Electro pop - Artistes amateurs de Bruges



SPECTACLE DE JONGLERIE DE COMPTOIR

AVEC WELCOME ! or not.... de la compagnie Tout Par Terre à 21H - sous la Halle place Fouragnan (durée 50min)



CONCERT LE JAZZ'EM

17H devant la Halle place Fouragnan
Jazz - Artistes amateurs de Sadirac

© Crédits: Méline PINGAUAUD



LE SAMEDI 2 JUILLET

MAISON DU PATRIMOINE

Concert ELISE & THE CRAZY COMETS - 19h30

Avis aux amateurs de soul, blues et rhythm & blues! : ELISE & THE CRAZY COMETS descendent de leur soucoupe pour vous jouer une sélection de reprises des années 60 à nos jours interprétées avec une énergie débordante et un enthousiasme communicatif!



MERCREDI 13 JUILLET

SOUS LA HALLE PLACE FOURAGNAN



Concert BOKALE BRASS BAND - 19h30

Festif et entraînant, le Bokale Brass Band, une fanfare originaire du Sud-Ouest, vous invite à voyager au cœur de la Nouvelle-Orléans.

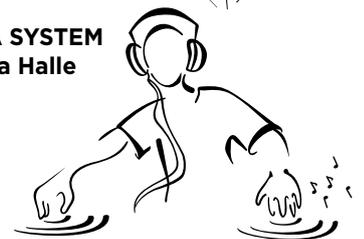
Concert BOOM DITTY - 21h

Avec ses reprises Folk originales et son Bluegrass explosif, BOOMDITTY revisite l'héritage culturel américain avec un œil moderne et invite son public à la danse, la bonne humeur et la convivialité.



Feu d'artifice
23h au stade en herbe

DJ - ALASKA SYSTEM
23h30 sous la Halle



Sadirac Fête les vins

LE SAMEDI 3 SEPTEMBRE !

Rendez-vous sous la Halle André Lapaillerie à partir de 18h le samedi 3 septembre pour « Sadirac Fête les vins » qui met à l'honneur le terroir viticole de l'Entre-deux-Mers. En présence de nombreux viticulteurs du territoire, restauration et animation sur place.

Concert de MAYFLIES PLAYS RAY CHARLES.

Entrée libre / pass dégustation à 5€



LES RENDEZ-VOUS à la bibliothèque...



Création & installation Leg Concept

Dans le nouvel espace de l'étage de la bibliothèque :
toutes les animations sont libres et gratuites et se font sur
réservation au 05-56-30-61-17 ou bibliotheque@sadirac.fr



PARTIR EN LIVRE « LECTURES PLAISIRS » AVEC JOSIANE

La grande fête du livre jeunesse se déroule cette année du 22 juin au 24 juillet.
C'est l'occasion de venir partager le plaisir de lire, d'écouter, une sélection
estivale et festive autour des albums de la littérature jeunesse.

Le mercredi 20 Juillet à 15h à la bibliothèque
Public : à partir de 4 ans



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE « PATRIMOINE DURABLE » 39^{ÈME} ÉDITION CONFÉRENCE MÉMOIRE DE JEAN-MARIE DARMIAN « IMMIGRATION ITALIENNE EN ENTRE-DEUX-MERS »

« Dans le contexte actuel où l'immigration devient un enjeu politique préoccupant, Jean-Marie Darmian vous propose une rencontre gratuite pour présenter la venue en France de milliers d'Italiens au siècle dernier ». Cette conférence débat permettra d'échanger autour de son dernier roman « Les 9 vies d'Ezio » aux éditions « Des auteurs Des Hommes », inspiré par la vie difficile de l'un des membres créonnais de la grande famille postuaise ».

Le Samedi 17 Septembre à 11h à la bibliothèque
Tout public

« L'œuf du Phénix » : encore quelques temps avant de renaître de ses cendres...

Le samedi 14 mai près de 1 500 personnes se sont retrouvées au château du Grand Verdus à Sadirac pour l'ouverture du nouveau festival itinérant de Larural « La Traversée ». Une soirée programmée par Larual, co-organisée avec la commune de Sadirac, et rendue possible grâce à un partenariat avec le Château du Grand Verdus qui a grand ouvert les portes de son domaine. Dans cet écrien empreint de magie et d'histoire, la compagnie *Sil'ex* ! s'est lancée dans la construction d'un œuf en bois monumental de 4-5mètres de hauteur. Une installation éphémère dont l'embrasement final est un moment fédérateur et de partage.

Pendant la durée du chantier, des parcours d'éducation artistique élaborés par l'équipe médiation de Larural ont permis à 6 classes des écoles de Sadirac de découvrir l'œuf en construction et de s'initier au Land Art par des créations originales.

Si les vents orageux survenus samedi dans la soirée nous ont contraints à annuler l'embrasement de la sculpture par mesure de sécurité, cette très belle soirée s'est clôturée avec une mise en lumière de l'œuf grâce à la participation de jeunes du LJC qui ont suivi des ateliers pyrotechniques avec les membres de la compagnie.

Un grand merci aux bénévoles qui ont assuré l'accueil du public, à l'association Larural d'avoir sollicité la commune pour co-organiser ce projet qui marque une toute 1^{er} collaboration, mais aussi au château du Grand Verdus et à la famille Le Grix de la Salle pour son accueil et sa grande implication dans la bonne réalisation de ce projet unique. Événement organisé par Larural dans le cadre du festival itinérant « La Traversée » en partenariat avec la commune de Sadirac et l'IDDAC.



NOUVELLE EXPOSITION « MÉMOIRES FOSSILES »

céramique et porcelaine de Bénédicte Vallet



La Maison de la Poterie de Sadirac vous présente du 11 juin au 18 septembre 2022 la toute nouvelle exposition « Mémoires fossiles » : sculptures tissées de Bénédicte VALLET, l'invitée d'honneur de la 35^{ème} édition du Festival Céramique en Fête qui s'est déroulé cette année les 11 et 12 juin.

Cette artiste est une créatrice de « textiles céramiques », qui tente d'ouvrir la porcelaine à tous les champs du possible. A travers ses assemblages tissés, c'est une tentative de coudre la porcelaine.

« Améliorer un jeu de souplesse, de mobilité, évoquer des sonorités par l'accumulation de formes organiques. Se rapprocher au plus près d'un textile céramique. » Bénédicte Vallet

Le tissage en chanvre et fibres naturelles des œuvres, qui sont composées en partie d'éléments naturels, paraît donner vie à un organisme modulable qui devient une forme plastique esthétique. **Une magnifique exposition à découvrir du mardi au samedi de 14h à 18h dans l'espace muséal de la Maison de la Poterie.**

Entrée libre.



RETOUR SUR L'EXPOSITION « À L'ARRACHE », rencontre entre la terre et le verre

Après l'exposition sur l'archéologie préventive cet hiver, la Maison de la Poterie de Sadirac a présenté au sein du musée, une exposition temporaire inédite de céramique et verre : « À l'arrache » du 25 mars au 28 mai 2022.

Cette exposition présentait des œuvres étonnantes et singulières du duo composé de Jean-François Bourlard céramiste et Alain Biarreau verrier.

Le public a été très nombreux à assister au vernissage le vendredi 8 avril, découvrant les sculptures à 4 mains mêlant verre et terre.





Assemblée communale représentative (ACR) : un premier projet en 2022

Les membres de l'assemblée communale représentative vous présentent la naissance de leur 1^{er} projet.

Avant de parler du projet, comment avez-vous fonctionné ces premiers mois ?

Depuis septembre 2021, date de la première réunion de l'assemblée communale représentative, nous nous sommes réunis chaque mois et 15 projets ont été évoqués.

Quelles thématiques ont émergé ?

Elles portent essentiellement sur la citoyenneté, l'animation, l'événementiel et sur la mise en place de structures pour les enfants et les adolescents.

Comment êtes-vous arrivés au projet que vous allez nous présenter ?

A partir des propositions initiales, nous avons fait un travail de regroupement qui nous a permis de dégager 7 projets qui ont été présentés en janvier 2022 au maire pour recueillir son avis. Cet échange nous a permis d'en valider 6 et nous avons continué à travailler sur 3 projets à présenter : expositions temporaires dans l'espace public et en extérieur, aménagement de chemins de randonnées, rallye des vigneron à pied ou en vélo. Pour des raisons budgétaires et de mise en œuvre rapide, nous avons choisi de commencer avec le projet « **Panneaux d'exposition dans l'espace public** » que nous espérons pouvoir finaliser fin 2022.

Pouvez-vous nous présenter ce projet ?

Il s'agit de proposer à l'ensemble des habitants de Sadirac des expositions temporaires et originales (photos, dessins, affiches, etc) qui mettent en avant des habitants de la commune selon des thématiques diverses, qui parlent de notre environnement local, mais aussi des actions de la mairie, ou de sujets plus généraux et sociétaux.

Quels sont vos objectifs ?

Ils sont communs à tous ceux que l'ACR souhaite

réaliser : renforcer les liens entre les habitants en créant des événements qui nous rassemblent, permettent des rencontres, des échanges, notamment à partir de ce que les sadiracais font, vivent, cherchent, espèrent.

Comment et où allez-vous organiser ces expositions ?

Nous allons présenter à la mairie l'utilisation de supports multifonctions et déplaçables (par exemple l'utilisation de gabions avec panneaux fixés sur des portants pouvant être utilisés pour d'autres manifestations). Les emplacements sont à valider avec les services de la mairie sur Lorient et le centre Bourg de façon à être visibles par tous.



Quel serait votre premier thème ?

Nous envisageons de débuter avec 2 expositions successives : des photos racontant Sadirac au fil du temps et une exposition de dessins d'enfants sur une thématique à choisir.

Et pour 2023 ?

Rien n'a encore été retenu. Nous allons continuer à travailler sur notre base de projets.

Et pour conclure, si vous souhaitez ajouter vos contributions et remarques à ces réalisations et projets, vous pouvez nous contacter à l'adresse acr@sadirac.fr



Portraits de bénévoles

Rencontre avec Yannick Maurice et Sophie Meynard

fondateurs de l'association ZION PERKU



Partager la passion de la musique et de la danse africaine, prendre du bon temps pour soi mais aussi avec les autres, tel est le « Zion » (« paradis sur terre ») que l'association Zion Perku transmet auprès de ses adhérents. Le Zion, concept issu du rasta, symbolise toute la philosophie portée par ses 2 co-fondateurs : créer une association qui participe au bien-être « ici et maintenant ». Cette passion, Yannick Maurice l'a dans la peau depuis son plus jeune âge. Sadiracais depuis ses 7 ans, c'est grâce au soutien de sa compagne Sophie Meynard, qu'ils se lancent bénévolement en 2014 dans la création de l'association. Véhiculer, grâce à la musique et la danse, un état d'esprit de partage, de respect et de bienveillance, telles sont les énergies positives que nous délivre Zion Perku au rythme des percussions et des rencontres.

La musique traditionnelle africaine est fortement connectée à des instants de vie (naissance, baptême, deuil...). Initialement le jeu des percussions était un moyen de communication entre les villages. Au fil des années cette musique a évolué et demande un apprentissage spécifique. Joueur de djembé depuis 23 ans (découvert grâce à un ancien professeur - David habitant de Sadirac !), je m'inspire de cette histoire pour créer de nouvelles compositions. Ce qui est essentiel dans les cours que nous donnons c'est d'inculquer que le djembé n'est pas juste un instrument fait de bois, de cordes et d'une peau de chèvre, mais c'est un bout d'histoire qu'il faut respecter, et qui peut, même pour les non-initiés, nous procurer de très fortes émotions.



Le djembé peut s'apprendre à partir de 7 ans et il n'y a pas d'âge limite. L'important étant de ne pas se mettre de barrière en pensant que l'on ne va pas y arriver. Nous avons une adhérente qui a commencé à apprendre le djembé à 50 ans et qui encore aujourd'hui (à 67 ans) participe au concert. L'important c'est d'écouter et de ressentir le temps : la base de

tout dans la musique. C'est quelque chose d'universel, d'accessible à tous. Après il faut se laisser porter par la musique et par les autres : dans les cours collectifs l'apprentissage se fait avec le professeur mais aussi grâce aux autres membres du groupe. La percussion et la danse africaine sont très complémentaires. Ces deux passions qui nous font vibrer, nous avons besoin de les partager. Avant, les cours étaient donnés sur Baron mais depuis 2019 nous avons réussi à ouvrir des créneaux sur Sadirac pour y donner des cours de percussions et de danse avec notre professeur Marjorie Lapegue et notre deuxième percussionniste Ramzi Dakhli.

Zion Perku est une aventure collective que nous avons souhaité lancer pour participer activement à la vie de Sadirac, ville où Yannick a grandi. Au départ nous avons été accompagnés de notre ami Fred pour tout le volet administratif qui nous manquait. Aujourd'hui nous sommes très heureux que les adhérents puissent se saisir et participer pleinement au fonctionnement et à la vie de l'association en devenant membre du bureau. Tous les projets sont mis sur la table et votés en commun. Chaque année nous organisons une soirée intitulée « Zion » pour remercier les adhérents, car sans eux l'association ne pourrait pas vivre. Quatre éditions ont été organisées avec repas, concerts des adhérents mais aussi des groupes professionnels



du coin comme Jérémie Malodj', Sanou, Apostol Cumbia et Manada. Avec nos moyens nous avons toujours souhaité être qualitatif dans l'organisation de ces soirées qui ont rassemblé (avant le covid) près de 150 personnes. Le pari était réussi : vivre un moment fort et humain avec le public, sans oublier l'adrénaline de jouer à 200% devant lui ! Pendant la crise sanitaire nous avons essayé de nous adapter au maximum, mais nous avons dû mettre notre activité sur pause. C'est pourquoi nous avons hâte de pouvoir organiser une soirée Zion l'année prochaine, mais aussi dès le mois de septembre de redémarrer les cours ! Les inscriptions sont ouvertes et nous invitons toutes celles et ceux, jeunes ou moins jeunes, initiés ou non, à venir essayer les cours de musique ou de danse !

Retrouvez l'association Zion Perku en déambulation musicale et dansée à Sadirac le 18 juin dans le cadre de la Fête de la Musique.

Contact : zionperku@gmail.com - 06 42 54 47 12

En bref

Retour en images sur les réseaux sociaux de la ville



Sélection du bureau d'étude inondations ARTELIA pour la gestion des risques inondations eaux pluviales



L'évènement climatique exceptionnel du 17 juin 2021 (2 mois de pluie en 2h), qui a entraîné des inondations et coulées de boue sur certains secteurs de la commune, a mis en lumière :

- ⇒ le manque d'entretien, le sous dimensionnement des exutoires et du réseau pluvial.
- ⇒ une imperméabilisation des sols mal maîtrisée.
- ⇒ des zones potentiellement inondables non, ou mal, identifiées dans les documents d'urbanisme.



Le schéma directeur permettra de :

- ⇒ répertorier les réseaux existants.
- ⇒ lister les travaux d'entretien, de création ou de modification à engager par la commune (après étude de la faisabilité).
- ⇒ concevoir et maîtriser de façon réfléchie des projets d'urbanisme à 3-5 ou 10 ans en y incluant le facteur ruissellement.
- ⇒ identifier les zones sensibles et les intégrer au PLUi.
- ⇒ mettre à jour le plan communal de sauvegarde.

Les actions engagées pour prévenir les risques d'inondations

Pour corriger ces anomalies la commune a décidé de se doter d'un outil appelé «**schéma directeur contre les inondations par les eaux pluviales**», en cours de réalisation dans la plupart des communes touchées par ces inondations.

Cet outil se traduit sous la forme d'un document officiel comprenant :

- ⇒ la collecte des données concernant les infrastructures destinées au pluvial afin d'en diagnostiquer l'état.
- ⇒ la réalisation d'un relevé topographique du bassin versant.

Le bureau d'étude sélectionné

Après consultation, la commune a retenu le bureau d'étude ARTELIA pour élaborer ce schéma directeur. ARTELIA a réalisé les schémas directeurs des communes de Canejean, Mussidan, Parentis ou encore Mourenx. La commune restera active et accompagnera la réalisation, de cette l'étude qui sera lancée au mois de juin et pour une durée d'environ 6 mois.

UN CONSTAT AFFLIGEANT : INCIVILITÉS ET DÉGRADATIONS RÉCURRENTES

Le stade synthétique est fermé d'accès depuis quelques mois. Les intempéries ont provoqué l'affaissement du talus de l'angle du stade et le long du skate-park, la découverte et l'affouillement des fondations des 2 pylônes béton supportant l'éclairage. La sécurité à proximité ne pouvait être garantie, une entreprise a donc été retenue (depuis 2 mois) pour la déconstruction et doit intervenir début juin ...

L'ensemble de l'affichage de sécurité et du balisage est continuellement dégradé.

Après une fermeture totale d'accès, nous venons de ré ouvrir les 2/3 pour offrir un espace aux enfants (décisions multipartites, la sécurité étant primordiale)

Dernièrement, tous les poteaux de balisage ont été enlevés, dispersés ou détruits.

Et pour compléter...
Les cages des buts du stade couchées et filets dégradés
Les abris des arbitres détruits (refaits l'hiver dernier)
Le panneau d'affichage des scores endommagé
... et la signalisation de la piste Lapébie partiellement détruite.

Nous déplorons l'irresponsabilité des auteurs des faits. Des risques et des coûts importants pour la collectivité.

QUE PEUT-ON FAIRE ? QUE DOIT-ON FAIRE ?

Monsieur le Maire, Patrick Gomez, Monsieur Claude Camou 1^{er} adjoint délégué aux équipements publics, Monsieur Jean-Louis Wojtasik adjoint en charge de la vie associative et des sports.

BIENTÔT 16 ANS ? PENSEZ AU RECENSEMENT !

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- ⇒ Carte nationale d'identité ou passeport valide
- ⇒ Livret de famille
- ⇒ Justificatif de domicile.

Ou se rendre sur MaJDC.fr





LA PAROLE AU GROUPE «PARTAGEONS DEMAIN»



Cédric
ANTON



Catherine
VEDEL



Élodie
DUBEDAT



Claire
RIGLET



Christophe
BERTRAND



Amanda
COLLIARD

Nous tenons tout d'abord à nous réjouir du succès de la manifestation qui s'est déroulée sur le site du Château du Grand Verdus à Sadirac le 14 mai. Nous avons retrouvé le temps d'une soirée, cette belle ambiance, ces sourires et ces cris d'enfants qui nous avaient tellement manqués. Nous souhaitons remercier la Famille Le Grix de La Salle pour la qualité de son accueil dans ce lieu merveilleux, l'association Larural pour l'organisation artistique et logistique ainsi que tous les élus qui ont œuvré à la mise en place et à la réalisation de ce projet. Malgré tout nous allons devoir revenir à une actualité moins souriante.

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Le 21/11/20, un article, dont le titre fait polémique, est mis en ligne sur SADIRAC INFO. Sur la demande expresse de M le Maire, cet article a été retiré. Malgré ce retrait, la Mairie de Sadirac et M Patrick Gomez portent plainte contre Romuald Calvayrac pour diffamation. Le jugement a été rendu : les 2 plaintes ont été jugées irrecevables par le tribunal correctionnel de Bordeaux. Pour autant, M. Calvayrac, simple citoyen et non élu a dû payer pour se défendre la modique somme de 3500 euros, la justice n'ayant pas condamné aux dépens des parties déboutées. Aujourd'hui nous souhaitons communiquer sur cette affaire pour pouvoir défendre la liberté d'expression au sein de notre commune. D'autre part nous souhaitons aider Romuald Calvayrac, à apurer sa dette d'honoraires en mettant en place une **cagnotte SOLIDAIRE**. Nous lui laissons également la parole, sur notre page Facebook afin qu'il puisse lui-même évoquer sa situation.

Nous avons, pour faciliter l'accès du public aux délibérations du Conseil, demandé et enfin obtenu une levée de la restriction de la jauge. La communication sur les réseaux sociaux avec l'intervention de certains citoyens allant dans ce sens a permis d'accentuer la pression.

LES LOGEMENTS SOCIAUX

381 nouveaux logements locatifs sociaux à construire avant 2025 pour la commune de Sadirac ! Sadirac, aujourd'hui est soumise au PLUI de la communauté de communes de Créon, ce PLUI prévoit un rythme de 130 logements/an mis sur le marché pour les 12 communes. Mme la préfète, lors de l'approbation du PLUI avait demandé à la CCC de revoir à la baisse l'enveloppe urbaine pour préserver la ressource en eau, insuffisante sur le territoire. Mais le plus important c'est que des dispositions permettent, par décret pris sur proposition de l'intercommunalité, d'exempter les communes des obligations SRU, lorsque la desserte de la commune par le réseau de transport en commun depuis les bassins d'activités et d'emplois sont insuffisants. Or, il apparaît clairement que l'offre en termes de mobilité et de transport en commun n'est pas suffisante. Pour toutes ces raisons et bien d'autres que nous ne pouvons pas lister par manque de place, nous avons proposé d'associer la CCC et d'exiger du département de s'engager en matière de transport pour l'ensemble du territoire.

LA GESTION DE LA COMMUNE

La lettre d'information distribuée par la municipalité évoquait également différents problèmes et difficultés rencontrées pouvant justifier la décision d'une augmentation des impôts fonciers. Dans ce document un RDV à la préfecture est annoncé le 23 Mai, le contenu et l'objet de ce Rdv reste un peu mystérieux. En effet, la DGFIP qui, lors de l'annonce en Conseil Municipal devait être présente, n'a pas été conviée à ce RDV. D'autre part, notre demande, auprès de M. le Maire, de nous joindre à la délégation des élus, a reçu un refus catégorique à l'unanimité par l'équipe en place. Les sujets qui seront abordés lors de ce RDV, sont eux aussi nébuleux et différent régulièrement.

La municipalité fait également état de différentes augmentations, des inondations de Juin 2021, du désengagement de l'état qui impacteraient de façon significative les finances de la commune.

En matière d'exonération de la taxe d'habitation : la compensation est faite par l'état, il reste temporairement à charge pour la collectivité le différentiel liés aux derniers arrivants.

En matière d'inondations : la commune a été reconnue en état de « Catastrophes naturelles », par conséquent des aides sont accordées par l'état sur présentation d'un dossier dans un délai 2 mois, avec un seuil d'éligibilité de 150.000 Euros pour les dégâts non couverts par les assurances. Aucune demande n'a été effectuée auprès des services de l'état, nous serions non éligibles, mais aucun montant précis des dégâts n'a pu être donné lors du dernier conseil municipal.

Enfin, en matière de soutien aux collectivités territoriales : en Octobre 2020, un programme de relance économique concernant les villes de moins de 20 000 habitants est porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Ce programme, « **les petites villes de demain** », permet de donner les moyens de concrétiser des projets de revitalisation. Nous n'avons jamais entendu parler d'un quelconque dépôt de candidature pour pouvoir intégrer ce programme. Encore une fois nous déplorons un manque d'information ou de réactivité qui ont peut-être privé notre commune d'aides substantielles qui nous font tant défaut aujourd'hui..



Notre but est de vous informer sur les décisions et actions de la majorité en place, ainsi que de leur mise en œuvre, tout en vous représentant au sein des instances municipales concernées.

Nous sommes là pour vous recevoir vous écouter vous comprendre, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos idées vos commentaires vos critiques soit par le biais de notre adresse email ou notre page Facebook.

ENSEMBLE, PARTAGEONS L'AVENIR DE SADIRAC, ENSEMBLE PARTAGEONS DEMAIN.



sadiracinfo@gmail.com



Sadirac Info

Article de réponse à la minorité municipale

La municipalité a fait le choix de se tourner vers l'avenir et non vers le passé. Néanmoins, suite aux allégations du groupe minoritaire en réponse à la lettre d'information diffusée pour vous expliquer l'augmentation des impôts, il nous a semblé nécessaire d'utiliser notre droit de réponse pour clarifier la situation.

La minorité s'appuie sans cesse sur l'analyse faite en septembre 2020, par Mme Clatot, de la DGFIP. Comme Mme Clatot nous l'a indiqué elle-même lors de sa dernière visite le 12 mai dernier, il s'agit d'une analyse comptable restrictive à un instant T de la situation financière de la commune. Il ne s'agit pas d'un diagnostic financier. Les représentants de la DGFIP, présents lors de notre rendez-vous en préfecture pour exposer la situation financière de la commune et obtenir des aides, **ont confirmé notre analyse concernant notre endettement et son impact sur les finances communales.**

Nous ne pouvons pas financer de projets importants par l'emprunt, car l'encours de la dette de la commune s'élève à 4,8 millions et la capacité de désendettement à 13 ans, malgré un résultat exceptionnel en 2020 lié aux événements. L'encours moyen pour une commune de même taille est de 2,5 millions et la capacité de désendettement de 4 à 5 ans (www.amf.asso.fr).

En 2021, **notre dette est bien supérieure à nos recettes de fonctionnement et cela depuis 2016**, alors que nos charges augmentent, essentiellement dues à l'augmentation de la population (1000 habitants en 10 ans) et au coût de la vie, aux travaux d'entretien et de sécurité des bâtiments, des réseaux, des voiries, à la mise en accessibilité, etc.

Les emprunts passés auraient dû en bon gestionnaire être adaptés à la capacité financière de la commune, et prendre en considération l'évolution de la population et le coût de fonctionnement de ces nouvelles installations. Maîtriser le budget, oui, mais avoir une bonne gestion des finances communales et répondre aux besoins de nos administrés, maintenant et pour les années à venir c'est mieux ! A titre d'exemple, l'école Théodore Monod, déjà trop petite, est classée selon l'étude réalisée en 2020 par le SDEEG, comme étant un des bâtiments le plus énergivore de la commune après les écoles du Bourg et la Mairie !

Comme exposé dans ce journal, l'augmentation des services, l'intégration des dépenses de la caisse des écoles dans la perspective de sa dissolution, l'inflation, associé à la baisse des recettes (Covid, compensation de la taxe d'habitation sur la base de l'année 2017), et la reprise de l'activité en 2021, ont effectivement eu pour conséquence de baisser notre capacité d'autofinancement (CAF). C'est pourquoi, il a été fait le choix d'augmenter les impôts pour augmenter nos recettes de 180 000 € et équilibrer nos recettes de fonctionnement. Les dépenses d'entretien ont doublé mais que devons nous faire ? Fermer les écoles pour des raisons de sécurité y compris suite à l'effondrement des plafonds, ne pas procéder à l'extension de la cuisine centrale pour conserver l'agrément, ne pas remédier aux dégâts occasionnés par les inondations, pour conserver une CAF importante et désendetter plus rapidement la commune ? **Il était évident que la non prise en considération de l'augmentation de la population, l'absence d'entretien des bâtiments et des voiries ne pouvaient pas durer éternellement.**

Nos charges de personnel, inférieures à celles d'une commune de même taille, sont contractées de manière à assurer la continuité de services aux usagers de plus en plus nombreux, et intègrent l'augmentation de la couverture de l'assurance du personnel. **Faute d'assurance avant 2021, le coût pour la commune s'élève à 98 000 € pour uniquement les 4 agents en arrêt maladie longue durée, auquel il faut ajouter le coût de leurs remplacements.**

Pour conclure, c'est un exercice bien difficile dans le contexte actuel de contraindre les dépenses et d'augmenter les recettes de fonctionnement, de maintenir la qualité des services, de garantir la sécurité des usagers et prévenir les risques d'inondation, d'épargner pour réaliser des économies d'énergie, gérer les implications de la loi SRU et maintenir le désendettement de la commune. Soyez assurés que l'ensemble de la municipalité et moi-même sommes parfaitement conscients du défi à relever, et nous nous mobilisons chaque jour pour remédier à la situation laissée et retrouver un équilibre financier. **Nous restons tournés vers l'avenir de Sadirac.**

Patrick Gomez et son équipe municipale.

Vous pouvez retrouver le compte rendu de chaque conseil municipal en ligne dans la Rubrique « Mairie et services » sur www.mairie-sadirac.fr.

Les procès-verbaux sont consultables en version papier en Mairie. Pour lire le compte rendu du conseil municipal du 18 mai 2022 scannez ce QR CODE



Informations mairie :

Mairie de Sadirac • 25, Route de Créon • 33670 SADIRAC

E-mail : infomairie@sadirac.fr • Tél. 05 56 30 62 29 • Astreinte 06 14 39 24 83

Horaires d'ouvertures :

Les lundis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h

Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Fermeture le jeudi matin



LA PISTE GOURMANDE



8^{ème}
Édition

Sadirac

Samedi 18 juin à partir de 15h
Fête de la musique

SLOWRUSH - LUCES 3641
RÉUNION DE CHANTIER - LE JAZZ'EM
ZION PERKU
18H45 - LE KARAOKÉ MOBILE
C^{ie} C'est pas commun
21H - "WELCOME ! OR NOT..."
C^{ie} Tout par terre

Samedi 2 juillet 19h

19H30 - ELISE & THE CRAZY COMETS
Concert soul, blues et rhythm & blues

Mercredi 13 juillet 19h

19H30 - BOKALE BRASS BAND
Fanfare Funk New Orleans
21H - BOOM DITTY - Concert Bluegrass & Folk Music
23H - FEU D'ARTIFICE MUSICAL
23H30 - SOIRÉE DANSANTE
animée par ALASKA SYSTEM



LES TAMALOU



Renseignements au 05 56 30 62 29 / www.mairie-sadirac.fr